



POOL

Les communautés s'imprègnent des contours du DDR



Les officiels à l'ouverture de l'atelier

Le Haut-commissariat à la réinsertion des ex-combattants procède du 13 au 15 septembre à Kinkala à la sensibilisation des communautés du département du Pool au pro-

gramme de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR), élaboré avec l'appui du Programme des Nations unies pour le développement.

Cette rencontre vise à contribuer à l'appropriation de la démarche méthodologique de mise en œuvre du processus DDR par les différentes parties prenantes. [Page 3](#)

PARLEMENT

De nouveaux visages au bureau du Sénat



Photo de famille DR

La chambre haute du Parlement a tenu hier à son siège à Brazzaville la session inaugurale de la quatrième législature, après les

élections sénatoriales des 20 et 22 août dernier. Président sortant, Pierre Ngolo a été réélu à la présidence de l'institution constitu-

tionnelle pour un nouveau mandat de six ans, tandis que quatre nouveaux visages ont intégré le bureau du Sénat. [Page 16](#)

AFFAIRE "MÈRE ALICE"

Deux accusés écopent de trente ans de prison

La Cour d'appel de Brazzaville a rendu son verdict dans l'affaire du braquage de "Mère Alice". Les accusés Borel Amboulou et Cyr Mandzoula ont été condamnés à trente ans de prison chacun pour association de malfaiteurs et vol qualifié. Reconnu coupable de détention illégale d'armes et munitions de guerre, l'accusé Alain Kanga a écopé de cinq ans de prison ferme. Les prévenus Brice Sévérin Eyaba et Romaric Akouba ont été déclarés non coupables. [Page 5](#)

CAN 2023

Les pays qualifiés

La phase finale de la 34e édition de la Coupe d'Afrique des nations (CAN) de football va se disputer du 13 janvier au 11 février 2024 en Côte d'Ivoire.

En attendant le tirage au sort prévu le 12 octobre prochain à Abidjan, la capitale ivoirienne, les 24 sélections qualifiées à la prestigieuse compétition continentale sont déjà connues au terme des matches éliminatoires. [Page 15](#)



ÉDITORIAL

Camp d'entraînement

ÉDITORIAL

Camp d'entraînement

L'option prise par le Comité national olympique et sportif congolais (Cnosc) d'organiser du 26 août au 4 septembre au Complexe sportif de la Concorde un camp d'entraînement pour les athlètes des fédérations sportives nationales d'athlétisme, badminton, boxe, judo, lutte, taekwondo et tennis de table, est à pérenniser.

Le regroupement de toutes ces disciplines a pour objectif de préparer les Jeux africains d'Accra au Ghana et les Jeux olympiques de Paris en France, deux échéances importantes qui attendent les Diabes rouges en 2024. Habituellement, les Jeux continentaux se tiennent un an avant les JO. Son organisation à quatre mois de ce rendez-vous planétaire rendra le challenge plus excitant pour les sportifs africains.

Avec ce calendrier chargé, la performance souhaitée dans les compétitions qualificatives requiert en effet une planification à long terme, un suivi et beaucoup de travail. A ce titre, le Cnosc donne un bel exemple en accueillant les athlètes congolais dans un même espace d'apprentissage qui permettra une évaluation des facteurs à prendre en considération pour atteindre un niveau optimal pendant les rencontres. L'intensité de l'entraînement étant le facteur principal de l'amélioration des sportifs.

De fait, les dix jours de préparation passés ensemble ont permis aux athlètes de gagner plus en termes de volume par rapport au travail effectué en amont dans leurs fédérations sportives respectives.

Cette initiative doit maintenant être pérennisée dans le but d'améliorer le bilan des Congolais pendant les Jeux africains et relever le défi d'augmenter les effectifs de la délégation congolaise aux JO. Le Cnosc a joué sa partition. Il reste aux fédérations sportives à prendre le relais pour parfaire le travail effectué car la recherche de la performance en dépend.

Les Dépêches de Brazzaville

GOUVERNANCE

Une enquête sur la qualité de la démocratie au Congo

L'association "Avenir Nepad Congo" a réalisé, avec l'appui financier de l'ONG Afrobarometer, une enquête sur la qualité de la démocratie et la gouvernance au Congo. Les résultats de l'étude seront publiés le 15 septembre, à l'occasion de la célébration de la Journée mondiale de la démocratie, ont indiqué les responsables des deux organisations, le 12 septembre à Brazzaville, lors d'un échange avec la presse.



Des responsables d'Avenir Nepad et d'Afrobarometer posant avec les journalistes Adiac

L'opération de collecte de données de l'étude s'est déroulée du 16 juin au 20 juillet de l'année en cours à travers tout le territoire national. Les enquêteurs ont interrogé au total 1200 Congolais et recueilli leurs avis sur la marche des institutions au Congo et sur la qualité de la démocratie dans le pays. Les résultats de l'enquête seront divulgués le 15 septembre courant, lors de la commémoration de la Journée internationale de la démocratie, a précisé le coordonnateur d'Avenir Nepad Congo, Etanislav Ngodi.

Dans un communiqué conjoint, Avenir Nepad Congo et Afrobarometer ont fait savoir que l'enquête réalisée visait, entre autres, à produire des données fiables et

des analyses de haute qualité sur les attitudes des Congolais ainsi que leur expérience en matière de démocratie.

« L'enquête a été menée auprès d'un échantillon de 1200 Congolais repartis dans les 12 départements du Congo. Les thématiques ont porté, entre autres, sur des questions de démocratie, de gouvernance, de limitation des mandats présidentiels, bref des sujets que nous pensions être tabou et sensibles, mais pour lesquels ils se sont librement exprimés », a indiqué Etanislav Ngodi.

Afrobarometer, un puissant réseau panafricain Hassana Diallo, chargé de la communication d'Afrobarometer, a

présenté à la presse son organisation, qui désormais va travailler de concert avec Avenir Nepad Congo. C'est un réseau puissant panafricain de recherche par sondage, qui produit depuis 1999 des données fiables sur les expériences et appréciations des Africains dans les domaines de la démocratie, la gouvernance mais aussi sur la qualité de vie des citoyens.

Animé par des professionnels disséminés à travers le monde, Afrobarometer qui a pour siège le Ghana, est implanté dans 40 pays d'Afrique francophone, anglophone et du Maghreb. Il est soutenu par une quarantaine de partenaires à travers le monde.

Firmin Oyé

Les Dépêches de Brazzaville, Le Courrier de Kinshasa, Les Dépêches du Bassin du Congo sont des publications de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Direction des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédaction en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Grand reporter : Nestor N'Gampoula
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Losselé
Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou
Dorly Emilia Gankama (cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Chef d'agence : Victor Dosseh
Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat - Immeuble Les Palmiers. Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Direction de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Rédaction : Laurent Essolomwa, Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi, Nioni Masela, Martin Enyimo
Comptabilité, administration, ventes : Lukombo, Blandine Kapinga, Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

SECRETARIAT DE REDACTION

Secrétariat général de rédaction : Gerry Gérard Mangondo
Chef de service : Clotilde Ibara
Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

PAO - MAQUETTE

Chef de service PAO : Eudes Banzouzi
Chef de service : Cyriaque Brice Zoba
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Toussaint Edgard Ibara, Jeff Tamaff

INTERNATIONAL

Direction : Bénédicte de Capèle

Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma,
Bureau de Bruxelles : Dani Ndungidi, Adrienne Londole

ADMINISTRATION - FINANCES

Direction : Ange Pongault
Adjoint à la direction : Kiobi Abira
Bermely Ngayouli, Vesna Mangondza, Martial Mombongo, Arcade Bikondi, Emeline Loubayi, Wilfrid Meyal Itoua Ossinga, Armelle Mounzeo

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordination, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Hortensia Olabouré, Marina Zodialho, Sylvie Adhas, Mibelle Okollo
Chef de service diffusion : Guylin Ngossima
Brice Tsébé, Irin Maouakani, Christian Nzoulani, Bob Sorel Moubelé Ngono

COMMUNICATION ET EVENEMENTIEL

Direction : Guillaume Pigasse
Secrétariat : Presly Raëlle Mouanga Kibhat

LOGISTIQUE ET SECURITE

Direction : Gérard Ebami Sala
Adjoint à la direction : Elvy Bombete
Coordonnateur :
Rachyd Badila (Chef), Jules César Olebi, Siméon Ntsayouolo, Jean Bruno Ndokagna

INFORMATIQUE ET NOUVEAUX MEDIAS

Direction : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service),

Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbengué Okandzé

LIBRAIRIE LES MANGUIERS

Responsable : Émilie Moundako Éyala
Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphane Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville

MUSEE GALERIE DU BASSIN DU CONGO

Responsable : Maurin Jonathan Mobassi
Astrid Balimba, Magloire Nzonzi, Brice Bakouma

CENTRE DE REFLEXION SUR L'INTEGRATION REGIONALE

Direction : Emmanuel Mbengué

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepechesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo. Tél. : (+242) 06 895 06 64
Email : regie@lesdepechesdebrazzaville.fr

Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

* Journal imprimé dans les presses de l'Imprimerie Nouvelle du Congo, 4 rue des Galois, ZI Mpila, Brazzaville, République du Congo. Tél. +242 05 200 6565, eMail : contact@inc-sa.com, site Internet www.inc-sa.com

POOL

Une sensibilisation communautaire pour s'approprier le PDDR

Dans la perspective de la mise en œuvre effective du programme de désarmement, démobilisation et réinsertion (PDDR) des ex-combattants élaboré entre le gouvernement et l'ex-chef rebelle, Frédéric Ntoumi, avec l'appui du Pnud, le haut-commissariat à la réinsertion des ex-combattants organise, du 13 au 15 septembre à Kinkala, un atelier d'imprégnation sur ce processus au profit des communautés du Pool.

L'atelier auquel prennent part les différentes parties prenantes au programme DDR, notamment les partenaires étatiques et non étatiques, ainsi que les bénéficiaires cibles est organisé en partenariat avec le Programme des Nations unies pour le développement (Pnud). Il s'inscrit dans le cadre des activités du plan semestriel conjoint élaboré par le Haut-Commissariat à la réinsertion des ex-combattants en prélude au lancement officiel du PDDR tant souhaité et attendu par les bénéficiaires et les communautés de toutes les sous-préfectures du département du Pool.

Il se fixe comme objectifs de contribuer à l'appropriation



de la démarche méthodologique de mise en œuvre du PDDR par toutes les parties prenantes, former les participants sur les standards du programme et leur présenter le contenu de ce programme en vue de son bon déroulement. « Ce jour marque le

début des activités de la mise en œuvre du PDDR, conformément au plan semestriel conjoint mis en place pour tirer les leçons des initiatives précédentes, de sorte que chaque partie s'approprie ce programme », a indiqué le haut-commissaire à la

Des officiels et participants à l'Atelier/Adiac Réinsertion, Euloge Landry Kolelas.

Approche inclusive à travers un large éventail de partage qui permet de mettre toutes les parties prenantes au même niveau de compréhension, ce séminaire dont la clôture interviendra le 15

septembre a pour vocation de préparer les conditions permissives à la bonne exécution du DDR, un volet important pour la dynamisation et le développement économique pour lequel le Pnud en tant que partenaire reste engagé à accompagner. « L'engagement du Pnud pour accompagner ce programme reste sans faille », a déclaré la représentante de cette organisation onusienne au Congo, Adama Dian Barry, à l'ouverture de l'atelier. Le PDDR vise 7500 ex-combattants, 2500 dépendants, 10000 membres de la communauté du Pool. Il est conçu pour une durée de quatre ans avec un budget de 16,4 millions de dollars.

Guy-Gervais Kitina

KIMBA

Des exploitants miniers appelés au respect du cahier des charges

Le député de la circonscription électorale unique de Kimba, dans le département du Pool, Antoine Béli Bokolojoué, qui a effectué une descente parlementaire du 3 au 9 septembre, a invité les responsables de la société Socamiral qui exploite la mine d'or de la localité à respecter le cahier des charges signé avec la population.

La question de la gestion de la mine d'or de Kimba par la société Socamiral fait couler beaucoup d'encre et de salive, à en croire les témoignages. Cette société a, en effet, été interpellée par le député de Kimba. « J'ai reçu l'entreprise qui exploite l'or en présence du sous-préfet à Kimba pour lui demander de respecter le cahier des charges qui a été élaboré avec la population. Vous ne pouvez pas venir dans un district comme Kimba et soustraire l'or, alors que la localité manque tout : pas de routes, pas de Centres de santé intégrés construits, rien du tout. J'espère qu'ils ont compris et vont se mettre non seulement à recruter les jeunes de Kimba pour travailler dans ces mines d'or, mais aussi se mettre à exécuter le cahier des charges », a déclaré Antoine Béli Bokolojoué.

S'agissant de la descente parlementaire, le député a échangé avec les habitants des deux quartiers que compte Kimba-centre, à savoir Maka et Massa ainsi que des vingt-trois villages de la sous-préfecture. Il leur a d'abord rendu compte des conclusions de la troisième session ordinaire administrative avant de les appeler à l'unité, à la cohésion, à la solidarité. Antoine Béli Bokolojoué a, en effet, insisté sur le vivre-ensemble pour un district de Kimba fort capable de préserver sa paix et

son développement des questions d'intérêt commun, dont l'ouverture imminente de la Zone agricole protégée (ZAP) ; la réhabilitation des voies d'accès à Kimba. Les problématiques liées à l'électricité et à la prise en charge des enseignants bénévoles, la formation des jeunes aux divers métiers ont été également au menu de ces entretiens.

« En ce qui concerne les réalisations, j'ai commencé à m'occuper de ce district avant que je ne sois député. J'ai construit des écoles, des centres de santé et là on me réclame un pont. Il se trouve qu'il y a deux fleuves importants qui traversent le district. La population a l'impression d'être des enfants abandonnés, elle me demande d'aller plaider pour que ces ponts soient réalisés », a résumé Antoine Béli Bokolojoué.

Il est conscient des difficultés auxquelles sont confrontés ses mandants pour avoir fait le tour des vingt-trois villages



Antoine Béli Bokolojoué s'adressant à ses mandants/DR

situés le long des quatre axes. « Ce n'était pas parfois facile pour arriver de bout en bout. Nous passions parfois toute une journée pour parcourir 50 km. Nous avons déjà fait beaucoup de choses, nous allons continuer à le faire pour aider cette population qui ne cherche qu'à vivre dans la

quiétude et pouvoir évacuer sa marchandise. Elle se demande pourquoi travailler davantage si elle ne peut pas vendre ce qu'elle produit par manque de routes », a-t-il expliqué.

Partout où il est passé, le député a rassuré ses mandants de la tenue de ses promesses électorales avec l'ouverture

sous-peu de l'auto-école. Cela après avoir mis gratuitement à la disposition de la population un centre de formation en coupe et couture. Au terme de cet échange fructueux, certains mandants n'ont pas caché leur satisfaction. « Je suis très satisfait pour sa première descente parlementaire. Les fils de Kimba doivent maintenir la cohésion pour qu'ensemble nous allions aider le député à réaliser toutes ses promesses. Il nous a apporté un message d'unité ; nous sommes très contents d'écouter son programme, nous allons l'accompagner tout au long de sa mandature », a déclaré le chef de quartier Maka-Kimba, Barnabé Enkalé.

Parfait Wilfried Douniama

« Ce n'était pas parfois facile pour arriver de bout en bout. Nous passions parfois toute une journée pour parcourir 50 km. Nous avons déjà fait beaucoup de choses, nous allons continuer à le faire pour aider cette population qui ne cherche qu'à vivre dans la quiétude et pouvoir évacuer sa marchandise. Elle se demande pourquoi travailler davantage si elle ne peut pas vendre ce qu'elle produit par manque de routes »

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES



NOTE D'INFORMATION

République du Congo
Unité-Travail-Progress

CABINET

N°0385/MEF-CAB

Après l'élaboration des outils de pilotage du ministère de l'économie et des finances (diagnostic stratégique issu d'une enquête interne, plan stratégique ; programme pluriannuel des activités, projets annuels de performance, cadre de suivi-évaluation, cadre de dépenses à moyen terme et plans de travail annuels budgétisés), la gestion axée sur les résultats (GAR) va entrer dans sa phase opérationnelle. Celle-ci débute avec le choix des animateurs du cabinet du ministre et des différentes administrations sous tutelle, et débouchera par la suite sur les lettres de mission et les contrats de performance.

A cet effet, l'objet de la présente note est de décrire les modalités de désignation des conseillers du ministre de l'économie et des finances, des services rattachés au cabinet du ministre et des directions générales, suivant la procédure d'appel à candidature dont l'élaboration des fiches de poste constitue le point de départ.

1. Elaboration des fiches de poste

La première étape de la procédure d'appel à candidature consiste à élaborer les fiches de poste. Les fiches de poste des conseillers du ministre et des directions rattachées au cabinet sont élaborées par un comité technique mis en place à cet effet. Celles des directions générales sont élaborées sous la supervision des responsables des structures concernées, suivant le modèle joint en annexe.

Ces fiches comprennent notamment les informations sur la description du poste, les principales missions, les principales activités et tâches, les compétences requises pour occuper le poste, l'expérience professionnelle et les diplômes.

2. Processus de présélection

La présélection des conseillers du ministre, des directions rattachées au cabinet et des directions générales est effectuée par un comité de présélection mis en place par le ministre de l'économie et des finances, sui-

vant le processus ci après :

1. Lancement d'un avis d'appel à candidature ;
2. Réception des dossiers de candidature, comprenant notamment une lettre de motivation, un CV, un extrait d'acte de naissance, un casier judiciaire, un certificat de nationalité, une copie conforme des diplômes (le comité de sélection se réserve le droit de vérifier leur authenticité), une attestation de l'employeur et deux lettres de recommandation des personnes référentes et attestant des compétences et de la probité morale du candidat.
3. Présélection d'une liste de 5 candidats sur la base d'une grille d'évaluation des dossiers des candidats ;
4. Entretiens individuels avec chaque candidat présélectionné ;
5. Sélection de 3 candidats finalistes ayant atteint le score minimum de 70% suivant la grille d'évaluation ;
6. Transmission du rapport de processus de sélection au décideur (ministre

de l'économie et des finances) comprenant les noms des trois meilleurs candidats classés par ordre de mérite ;

7. Choix du décideur et nomination au poste concerné.

A l'issue du processus de sélection, un contrat de performance et une lettre de mission sont signés entre le ministre de l'économie et des finances et chacun des candidats nommés. Ces deux documents rappellent les priorités issues du plan de travail annuel, les objectifs à atteindre sur une période de référence ainsi que les indicateurs de performance.

Fait à Brazzaville, le 6 septembre 2023

(é)

**Le Ministre de l'Économie
et des finances**

FICHE DE POSTE N°

Intitulé du poste :

Lieu de travail :

Type de contrat :

Supérieur hiérarchique :

Description du poste

Missions principales

Activités et tâches

Conditions

particulières de travail

Compétences

Expérience

professionnelle

Diplômes

Langues

APPEL A CANDIDATURE

Dans le cadre de l'implémentation de la gestion axée sur les résultats, le Ministre de l'économie et des finances procède à la révision de son cabinet. Les postes à pourvoir sont :

- un conseiller économique ;
- un conseiller à la coopération monétaire et financière au niveau régional et sous régional ;
- un conseiller à la fiscalité et aux douanes ;
- un conseiller aux recettes de service et de portefeuille ;
- un conseiller aux ressources naturelles ;
- un conseiller aux institutions et à l'ingénierie financière
- un conseiller à la gestion et au suivi de la trésorerie ;
- un conseiller à la dette et au suivi des engagements financiers de l'Etat ;
- un conseiller au suivi des projets et programmes de développement ;
- un conseiller aux relations avec les partenaires techniques et financiers ;
- un conseiller administratif et juridique ;
- un conseiller aux relations publiques et à la communication ;
- deux conseillers chargés de mission ;
- un conseiller à la logistique et à l'intendance

Les candidats intéressés peuvent consulter les fiches de poste sur le site du ministère de l'économie et des finances à l'adresse (www.finances.gouv.cg).

Le dossier de candidature comprend les pièces suivantes .

- une lettre de motivation ;
- un curriculum vitae (CV) ;
- un extrait d'acte de naissance
- un casier judiciaire ;
- un certificat de nationalité ;
- les copies certifiées conformes des diplômes (le cabinet du MEF se réserve le droit de vérifier leur authenticité) ;
- des documents administratifs (décret, note de service, attestation de l'employeur) attestant le parcours professionnel ;
- les attestations de formation justifiant l'acquisition des connaissances et aptitudes professionnelles spécifiques ;
- deux lettres de recommandation des personnes-référentes attestant des compétences et de la bonne moralité du candidat ;

Les dossiers sont à transmettre du 06 au 15 septembre 2023 par courrier électronique à l'adresse :

recrutementconsellermeff@gmail.com.

Un candidat ne peut postuler qu'à un seul poste de conseiller. Le non-respect de cette règle entraîne l'annulation de la demande. De même, le non-respect des délais entraîne l'annulation de la demande.

Le calendrier de déroulement du processus est résumé dans le tableau ci-dessous :

Activités	Périodes
Désignation des membres du comité de présélection	06 septembre 2023
Publication de l'avis d'appel à candidature et réception des dossiers	Du 06 au 15 septembre 2023
Examen des dossiers de candidatures	Du 16 au 20 septembre 2023
Entretiens avec les candidats présélectionnés	Du 21 au 22 septembre 2023
Rapport du comité de présélection au MEF	23 septembre 2023
Nomination des conseillers du Ministère de l'économie et des finances	25 septembre 2023

Fait à Brazzaville, le 6 septembre 2023

(é)

**Le Ministre de l'Économie
et des finances**

TECHNOLOGIE ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Rendre les entreprises compétitives

Le gouvernement a, dans une déclaration rendue publique à l'occasion de la 24e Journée africaine de la technologie et de la propriété intellectuelle, par le biais du ministre du Développement industriel et de la Promotion du secteur privé, Antoine Thomas Nicéphore Fylla Saint-Eudes, réaffirmé son engagement à soutenir les entreprises et à les accompagner dans « la construction de leur compétitivité basée sur l'acquisition et l'exploitation stratégique des droits de propriété intellectuelle, en vue de la conquête de nouveaux marchés sur le continent. »

Placée cette année sur le thème « Propriété intellectuelle : enjeux de compétitivité des entreprises », la journée du 13 septembre est une occasion pour les Etats, la société civile et les partenaires au développement, d'analyser et d'envisager les politiques, les stratégies et les pratiques impliquant la propriété intellectuelle et la technologie. Le but étant de trouver des solutions aux nombreux problèmes contemporains. « La compétitivité qui peut être appréhendée comme l'aptitude à faire face à la concurrence effective ou potentielle n'est pas un concept nouveau. Elle traduit une réalité vécue au quotidien, celle d'une compétition permanente et âpre à laquelle se livrent, sur différents marchés, les entreprises, les acteurs du secteur informel et même les nations », a rappelé le ministre Antoine Thomas Ni-



Le ministre Antoine Thomas Nicéphore Fylla Saint-Eudes/DR

céphore Fylla Saint-Eudes.

Selon lui, la propriété intellectuelle est un enjeu crucial pour les entreprises dans le sens où elle leur permet, entre autres,

de protéger leurs créations, notamment les inventions, les marques, les dessins et modèles industriels ; de faire face à la concurrence déloyale ; de

peser dans les négociations de transfert de technologie ; d'assurer leur défense contre toute exploitation non autorisée. « A ce titre, elle devrait faire partie des réflexes de tout promoteur d'entreprise, qu'elle soit en phase de projet, au moment de sa création, tout le long de son développement, quelle que soit sa taille ou son secteur d'activité. La compétitivité qui s'appuie sur la propriété intellectuelle demeure une question stratégique clef pour un développement durable d'une entreprise et par conséquent, pour nos pays, car elle permet l'acquisition des positions fortes sur les marchés », a précisé le ministre du Développement industriel et de la Promotion du secteur privé.

Pour lui, l'arrivée de la Zone de libre-échange continentale africaine impose aux entreprises une concurrence accrue dans

la conquête des marchés. C'est ainsi que le gouvernement encourage les entreprises à intégrer la propriété intellectuelle dans leur stratégie. « Dans ce cadre, nos services organisent, chaque année dans les départements de notre pays, des campagnes de proximité et de sensibilisation auprès des usagers de la propriété industrielle », a-t-il rappelé.

Instituée en 1999 par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays membres de l'Union africaine, cette journée célébrée par l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), vise à sensibiliser les inventeurs, les chercheurs et les autres acteurs de la créativité, les opérateurs économiques et les investisseurs potentiels, au rôle que joue la propriété intellectuelle dans le développement des entreprises.

Parfait Wilfried Douniama

PROCESSUS ITIE

Le Congo sous la menace d'une suspension

La République du Congo risque d'être suspendue de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (Itie) si rien est fait pour accélérer la mise en oeuvre des réformes. Cette suspension pourrait compromettre le programme avec le Fonds monétaire international (FMI), a alerté, ce 11 septembre, la coalition congolaise « Publiez ce que vous payez ».

L'organisation de la société civile a exprimé, dans une déclaration, sa préoccupation face à « la mise en oeuvre ralentie de l'Itie » dans le pays. En mars dernier, le Conseil d'administration international de l'Itie avait pourtant recommandé au gouvernement congolais de s'engager activement dans tous les aspects du processus, notamment la facilitation d'une supervision cohérente par le groupe multipartite du processus et de prise de décisions régulières.

Le pays régresse avec une participation faible du gouvernement et des entreprises dans les activités de l'initiative de transparence. Lors de la dernière évaluation couvrant la période de 2019 à 2022, selon le document de la coalition « Publiez ce que vous payez », le Congo a atteint un score faible de 56,5 points/100 concernant la mise en oeuvre de cette exigence sur l'engagement des parties prenantes.

La société civile a multiplié des actions en vue d'attirer l'attention des pouvoirs publics. « Les interpellations de la campagne sont

restées lettre morte à ce jour, au point où le groupe multipartite de l'Itie ne dispose ni d'un plan d'action à trois mois de la fin de l'année, et peine à démarrer l'exercice de réconciliation pour la production du rapport Itie 2021, dont la dernière échéance de publication est fixée au 31 décembre 2023, sans quoi, la suspension de la République Congo serait automatique », a averti la coalition congolaise.

Enfin, elle a appelé le gouvernement à convoquer en urgence une session du comité national de l'Itie pour adopter l'étude de cadrage du rapport 2021-2022, ainsi que le plan d'action 2023-2024 ; adopter un plan de priorité pour les six mois à venir et exécuter les points urgents du paragraphe 14 du rapport de la deuxième revue de la Facilité élargie de crédit avec le FMI ; et relancer la mise en oeuvre du processus, en renforçant les mécanismes de gouvernance et d'appui au groupe multipartite.

Fiacre Kombo

JUSTICE

Des condamnés et acquittés dans l'affaire «Mère Alice»

Le verdict dans l'affaire «Mère Alice» a été rendu le 11 septembre. L'accusé Alain Kanga qui a été reconnu coupable de détention illégale d'armes et munitions de guerre est condamné à cinq ans de prison ferme.



Par ailleurs, Borel Amboulou et Cyr Mandzoula ont écopé de trente ans de prison chacun pour association de malfaiteurs et vol qualifié. Belvie Mbongo Egambé, Prince Mangalala, Didier Ekondi et Jude Mbemba sont condamnés à dix ans de prison pour le même chef d'accusation. Tous ces condamnés doivent payer une somme cumulée de 70 millions de FCFA en réparation du préjudice.

Tous ceux qui ont été jugés dans l'affaire «Mère Alice» n'ont pas été condamnés. Les prévenus Brice Sévérin Eyaba et Romaric Akouba ont été acquittés, donc déclarés non coupables des faits qui leur étaient reprochés.

Pour rappel, l'affaire du braquage de «Mère Alice» est survenue à Brazzaville en août 2022. Elle a mis en cause policiers et civils. A la faveur de la session criminelle ouverte le 7 août 2023 à Brazzaville, chaque accusé a été juridiquement fixé sur sort. La session criminelle qui a, à son rôle, plusieurs autres affaires, se poursuit.

Rominique Makaya



AMBASSADE DE FRANCE EN REPUBLIQUE DU CONGO

AVIS D'APPEL DE CANDIDATURES

CESSION D'UNE VILLA DOMANIALE

Villa L11 – Plateau DCM Quartier CCF
République du Congo Brazzaville



Vendeur : Ambassade de France en République du Congo

Modalité de présentation des offres : Une notice décrivant les modalités de présentation des offres par les candidats peut être retirée à l'Ambassade de France en République du Congo au secrétariat général d'Ambassade

Renseignements et visites : Tous les renseignements peuvent être obtenus auprès du secrétariat général d'Ambassade
Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00
Secretariat : 06 511 88 47
06 704 88 84
La consultation du dossier peut être effectuée sur place à cette même adresse.
Les visites s'effectuent sur rendez-vous.

Date limite de réception des candidatures : 6 octobre 2023 à 12h00



AMBASSADE DE FRANCE EN REPUBLIQUE DU CONGO

AVIS D'APPEL DE CANDIDATURES

CESSION D'UNE VILLA DOMANIALE

Villa L12 – Plateau DCM Quartier CCF République du Congo
Brazzaville



Vendeur : Ambassade de France en République du Congo

Modalité de présentation des offres : Une notice décrivant les modalités de présentation des offres par les candidats peut être retirée à l'Ambassade de France en République du Congo au secrétariat général d'Ambassade

Renseignements et visites : Tous les renseignements peuvent être obtenus auprès du secrétariat général d'Ambassade
Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00
Secretariat : 06 511 88 47
06 704 88 84
La consultation du dossier peut être effectuée sur place à cette même adresse.
Les visites s'effectuent sur rendez-vous.

Date limite de réception des candidatures : 6 octobre 2023 à 12h00



AMBASSADE DE FRANCE EN REPUBLIQUE DU CONGO

AVIS D'APPEL DE CANDIDATURES

CESSION D'UNE VILLA DOMANIALE

Villa L17 – Plateau DCM Quartier CCF République du Congo
Brazzaville



Vendeur : Ambassade de France en République du Congo

Modalité de présentation des offres : Une notice décrivant les modalités de présentation des offres par les candidats peut être retirée à l'Ambassade de France en République du Congo au secrétariat général d'Ambassade

Renseignements et visites : Tous les renseignements peuvent être obtenus auprès du secrétariat général d'Ambassade
Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00
Secretariat : 06 511 88 47
06 704 88 84
La consultation du dossier peut être effectuée sur place à cette même adresse.
Les visites s'effectuent sur rendez-vous.

Date limite de réception des candidatures : 6 octobre 2023 à 12h00



AMBASSADE DE FRANCE EN REPUBLIQUE DU CONGO

AVIS D'APPEL DE CANDIDATURES

CESSION D'UNE VILLA DOMANIALE

Villa L18 – Plateau DCM Quartier CCF République du Congo
Brazzaville



Vendeur : Ambassade de France en République du Congo

Modalité de présentation des offres : Une notice décrivant les modalités de présentation des offres par les candidats peut être retirée à l'Ambassade de France en République du Congo au secrétariat général d'Ambassade

Renseignements et visites : Tous les renseignements peuvent être obtenus auprès du secrétariat général d'Ambassade
Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00
Secretariat : 06 511 88 47
06 704 88 84
La consultation du dossier peut être effectuée sur place à cette même adresse.
Les visites s'effectuent sur rendez-vous.

Date limite de réception des candidatures : 6 octobre 2023 à 12h00

SÉISME AU MAROC

Mohammed VI au chevet des blessés

Le roi du Maroc, Mohammed VI, s'est rendu, le 12 septembre, au CHU de Marrakech pour s'informer de l'état de santé des blessés, victimes du tremblement de terre, et faire don de son sang.

Selon le dernier bilan officiel, le séisme a fait 2901 morts et 5530 blessés. Son éppicentre se situait dans la province d'Al Haouz, au sud de Marrakech. Mohammed VI « a visité le service de réanimation et celui d'hospitalisation des victimes du séisme », où il s'est informé de l'état de santé des personnes blessées ainsi que des soins qui leur sont administrés.

Rappelons que le roi du Maroc avait présidé samedi à Rabat une réunion consacrée à l'examen de la situation après le séisme et les mesures d'aide à la population touchée. La Croix-Rouge a lancé un appel de fonds d'environ cent millions d'euros pour soutenir les opérations de secours après le violent séisme. L'organisation internationale a déjà débloqué un million de francs suisses de son fonds d'urgence pour les réponses aux catastrophes afin de soutenir les activités du Croissant-Rouge marocain sur le terrain.

Par ailleurs, des volontaires et secouristes marocains,



Le roi Mohammed VI réconfortant un blessé du séisme DR

Le roi du Maroc avait présidé samedi à Rabat une réunion consacrée à l'examen de la situation après le séisme et les mesures d'aide à la population touchée.

La Croix-Rouge a lancé un appel de fonds d'environ cent millions d'euros pour soutenir les opérations de secours après le violent séisme.

appuyés par des équipes étrangères, tentent d'accélérer les recherches pour retrouver d'éventuels survivants et fournir des abris à des centaines de familles qui ont perdu leurs maisons. D'après l'Unicef, environ 100 000 enfants ont été affectés par ce tremblement de terre au Maroc, où ils représentent près d'un tiers de la population. L'organisation des Nations unies a indiqué avoir « mobilisé du personnel humanitaire pour soutenir la réponse immédiate sur le terrain ».

Le chef du gouvernement marocain, Aziz Akhannouch, a assuré que « les citoyens qui ont perdu leur logement recevront des indemnités ». Selon lui, des solutions sont actuellement à l'étude pour les sans-abri. L'armée marocaine a installé des hôpitaux de campagne pour soigner les blessés dans les zones isolées, comme dans le village d'Asni, dans la province sinistrée d'Al Haouz, à un peu plus d'une heure de Marrakech.

Yvette Reine Nzaba

SAHEL

La suspension des vols d'Air France vers le Mali encore prolongée

Air France a annoncé jeudi avoir prolongé d'une semaine supplémentaire, jusqu'au 17 septembre inclus, la suspension de ses vols depuis et vers le Mali et le Burkina Faso, les vols à destination du Niger restant arrêtés « jusqu'à nouvel ordre ».

L'entreprise française, principale compagnie aérienne entre l'Europe et l'Afrique, avait suspendu le 7 août ses vols à destination de Bamako, Ouagadougou et Niamey après la fermeture de l'espace aérien du Niger, théâtre d'un coup d'État le 26 juillet. Cet espace aérien a été rouvert le 4 septembre et Air France a annoncé dans la foulée que ses avions recommenceraient à survoler le territoire nigérien à partir du 5 septembre, mais sans reprendre la desserte de Niamey. « A la suite du coup d'État au Niger et en raison de la situation géopolitique

dans la région du Sahel, Air France est amenée à adapter son programme de vols vers Niamey (Niger), Bamako (Mali) et Ouagadougou (Burkina Faso) », a précisé un porte-parole de la compagnie.

Mesures de rétorsion

« La suspension des vols de

et vers Bamako est prolongée jusqu'au 17 septembre inclus », tout comme celle « des vols de et vers Ouagadougou », tandis que « la desserte de Niamey-Diori Hamani demeure suspendue jusqu'à nouvel ordre ». « En lien avec les autorités françaises, la compagnie suit en per-

manence l'évolution de la situation géopolitique des territoires desservis et survolés par ses appareils et rappelle que la sécurité de ses clients et de ses équipages est sa priorité absolue », selon la même source.

Air France avait déjà prolongé cette suspension à

trois reprises. En rétorsion, les autorités du Mali, dont les dirigeants militaires sont solidaires des putschistes nigériens, ont annulé l'autorisation d'Air France de faire voler des appareils entre Paris et Bamako, évoquant un « manquement notoire » aux termes de son autorisation d'exploitation. Cette annulation est valable pour toute la saison d'été, qui s'étend jusqu'en octobre, et l'Agence nationale de l'aviation civile malienne a menacé Air France de céder ses créneaux « à une autre compagnie qui le solliciterait ».

Noël Ndong

« En lien avec les autorités françaises, la compagnie suit en permanence l'évolution de la situation géopolitique des territoires desservis et survolés par ses appareils et rappelle que la sécurité de ses clients et de ses équipages est sa priorité absolue »

INVESTISSEMENTS EN AFRIQUE

Plusieurs pays encore soumis à des défis importants

Dans sa marche vers le développement, l'Afrique semble encore être confrontée à plusieurs obstacles ne favorisant pas la création de grandes entreprises tant locales qu'étrangères sur son sol. Zhou Mangsheng, ex-conseiller économique et commercial de l'ambassade de Chine à Madagascar et en RDC, a égayé quelques obstacles lors d'une rencontre avec les cadres africains en Chine sur l'approfondissement de la coopération sino-africaine.

« Le développement des infrastructures dans certains pays africains reste encore en arrière. Les capacités de transports et le niveau de production d'électricité sont assez faibles, tandis que les conditions de télécommunication nécessitent une amélioration rapide. Ces éléments négatifs ont fait élever le prix de revient des projets de coopération qui y sont implantés par les entreprises chinoises », a déclaré Zhou Mangsheng durant son intervention. Notant que l'Afrique francophone est celle qui semble avoir beaucoup de lacunes à combler à ce niveau. A en croire ces propos, l'Afrique a du potentiel. Ce qui traduit davantage, au cours de ces dernières années, la ruée de plusieurs grandes puissances vers elle, y compris la Chine. Seulement, toutes ces faiblesses mentionnées n'encouragent pas certains investisseurs et entrepreneurs chinois à prendre le risque pour aller s'implanter en Afrique. Pourtant le besoin se fait énormément ressentir au regard des liens d'amitié et de coopération qui lient l'Afrique et la Chine depuis plus de cinquante ans.

Par ailleurs, Zhou Mangsheng a poursuivi son propos, en précisant que parmi les problèmes rencontrés figurent également en bonne place l'instabilité politique et l'insécurité sociale dans certains

pays africains. « Ces deux éléments constituent les risques et dangers qui restreignent le déroulement des projets engagés par les entreprises chinoises, dans le cadre de la coopération d'investissement à l'étranger », a-t-il ajouté. Outre ces points, l'ex-conseiller économique et commercial en Afrique a également mentionné le fait que les régimes fiscaux et douaniers, non avantageux appliqués dans certains pays du continent en matière du climat des affaires envers les investisseurs étrangers contribuent à décourager l'enthousiasme des entreprises chinoises pour y développer les projets d'investissement.

Aussi a-t-il également reproché aux pays africains de négliger l'établissement des documents et plateformes de promotion qui présentent les opportunités d'investissement sectorielles et, surtout, les ressources naturelles abondantes dont ils regorgent. En effet, selon lui, les rendez-vous internationaux sont de belles occasions pour faire valoir le pays et nouer des contacts. A cet effet, « les pays africains comme les autres nations en développement doivent davantage capitaliser leurs participations aux grandes rencontres internationales en misant sur une bonne communication. Cela passe, entre autres, par le par-



Le conférencier Zhou Mangsheng/Adiac

tage des prospectus, des gadgets, des sites et plateformes comme outils pour toucher les potentiels investisseurs », a-t-il longuement insisté.

En ce qui concerne certaines entreprises chinoises, Zhou Mangsheng a invité les investisseurs à ne pas prendre à la légère la décision de s'implanter en Afrique,

ni le respect des exigences et normes sur la protection de l'environnement, la consommation de l'énergie, la garantie de sécurité et la responsabilité sociale de leurs entreprises. Comme suggestions, il a invité bon nombre de pays africains à améliorer davantage le climat des affaires pour accorder des régimes plus avantageux aux

investisseurs, notamment en assurant la transparence et la stabilité durant la mise en application des projets. Il faudrait aussi renforcer les travaux de préparation sur les opportunités des investissements y compris les fiches de projets, les régimes fiscaux et douaniers, le processus et formalité en matière de création des entreprises au pays et de l'approbation pour les projets à implanter. « Comme il existe l'Agence nationale pour la promotion des investissements (Anapi), dans la plupart des pays africains, cette agence peut fréquemment être en contact avec le bureau économique et commercial de l'ambassade de Chine installée au pays de destination pour présenter les documents en la matière en vue de le communiquer aux entreprises chinoises y intéressées. Et l'Anapi peut, à son tour, faire le déplacement en Chine pour organiser des conférences de présentation sur les opportunités et le climat des affaires des investissements aux entreprises chinoises », a proposé Zhou Mangsheng dans le cadre de l'approfondissement de coopération entre l'Afrique et la Chine. Une approche qui peut se faire vice-versa pour des entrepreneurs africains qui souhaitent également s'implanter en Chine.

Merveille Jessica Atipo

TRIBUNE LIBRE

Sommet de Brazzaville : le Bassin du Congo contribue à l'atténuation des effets du changement climatique

Le nombre croissant de réunions internationales consacrées aux changements climatiques souligne l'impératif pour toutes les parties de s'impliquer à fond dans la mise en œuvre des mécanismes permettant de passer de la parole à l'acte. Les enjeux sont si essentiels que l'Afrique et ses dirigeants y répondent toujours présents.

Dans la série des émissions consacrées à la question climatique et dans la perspective de l'organisation à Brazzaville, le mois prochain, du sommet des trois Bassins du monde (Amazonie, Bornéo Mékong, Bassin du Congo), la présentatrice de « l'heure de vérité » sur Télé Congo, Aline France Etokabeka, a reçu, le 5 septembre dernier, Ugain Kaya Mikala, Pierre Taty et Brice Séverin Pongui.

Les trois experts des questions environnementales ont évoqué les enjeux des prochaines assises de la capitale congolaise alors que venait de s'achever à Nairobi, au Kenya, la réunion des chefs d'Etat sur « La semaine africaine du climat », et qu'aura lieu, au mois de novembre, à Dubaï, la COP28. Jusqu'à la fin de cette année, ce sont quatre mois de mobilisation tous azimuts qu'explique de toute évidence l'importance du sujet en débat.

Leadership congolais

La déclaration de Nairobi adoptée à l'issue du sommet qui s'est achevé, le 6 novembre, sous les auspices du chef de l'Etat kenyan William Ruto, couronne les efforts destinés à mettre le potentiel naturel de l'Afrique au service de la « croissance verte » pour le bien-être collectif. Aux côtés de ses pairs, le président Denis Sassou N'Guesso a partagé ses vues sur les solutions impliquant le concert des nations : « La question du financement de l'action pour le climat est cruciale à plus d'un titre », soulignait le chef de l'Etat congolais, rappelant qu'elle « trouve tout son intérêt dans le fait qu'au-delà de la préservation de la biodiversité, elle garantit la paix civile et l'épanouissement de nos populations ».

Dans son exposé, Ugain Kaya Mikala a rappelé que la plus grande conférence sur les questions climatiques a été organisée en 1992 au sommet de Rio de Janeiro au Brésil. De celle-ci date l'adoption des trois Conventions sur la Désertification ; la Biodiversité et les Changements climatiques. « Cette prise de conscience du monde sur l'importance de planter les arbres et de préserver les forêts s'est faite alors que Denis Sassou N'Guesso était déjà, en 1984, préoccupé par cette perspective écolovisionnaire sur les questions de préservation de l'environnement, a martelé le coordonnateur d'Eveil d'Afrique. A ce jour, le

taux de déforestation au niveau mondial est d'environ 40%, », a-t-il souligné pour situer le leadership du président de la République.

Initiatives louables

A son tour, Pierre Taty a expliqué : « De longue date, le plaidoyer mené par le président Denis Sassou N'Guesso, en matière de gestion durable des forêts, en matière d'environnement est reconnu par ses homologues ». En tant que Congolais, « Je suis fier du leadership du chef de l'Etat sur ces questions et de voir avec quelle constance il en discute avec les autres dirigeants du monde au cours des réunions internationales qui y sont consacrées ». Directeur du cabinet du ministre de l'Economie forestière, il a souligné les nombreuses initiatives prises au Congo en matière de protection de l'environnement et sur lesquelles Brazzaville communique à juste titre : « le président Denis Sassou N'Guesso a institué la Journée nationale de l'arbre dans le milieu des années 1980, alors que la communauté internationale n'en parlait pas encore. Le programme national d'afforestation et de reboisement lancé en 2011, ou encore la décennie mondiale d'afforestation lancée lors de la COP27 en Egypte participent de cet engagement du chef de l'Etat », a-t-il ajouté.

Le Bassin du Congo aux avant-postes

Abondant dans le même sens, Brice Séverin Pongui a insisté sur « l'importance capitale » de la dynamique portée par la présidence de la Commission climat du bassin du Congo regroupant 16 pays, que dirige le chef de l'Etat congolais. « Cette double casquette confère au président de la République le privilège de parler au nom du Bassin du Congo qui regorge de fleuves, forêts, tourbières, mangroves et d'autres biodiversités. Les pays du bassin du Congo ont des solutions à donner au monde », a-t-il affirmé. Pour lui, ces pays « ne sont pas seulement des victimes, mais présentent aussi l'autre face de l'Afrique, l'autre face du bassin du Congo comme étant bassin solution pour effectivement contribuer à l'atténuation du changement climatique ».

C'est un rôle historique que l'Afrique joue dans la recherche des solutions contre le réchauffement de la terre, a-t-il conclu. A quelques semaines du sommet des trois bassins tropicaux mondiaux, tout indique que le Congo s'y prépare d'arrache-pied avec tous ses partenaires, l'objectif étant de parvenir à un consensus international sur le discours mais aussi les initiatives salutaires sur cette question commune du changement climatique.

Diankaba Bréona

FORMATION

Une remise à niveau des journalistes de Ngandajika

Les professionnels des médias du territoire de Ngandajika ont revisité les règles du métier en prévision des élections attendues dans le pays.

L'Observatoire de la liberté de la presse en Afrique (Olpa) a organisé, le 12 septembre, dans la salle des conférences du Cercle des jeunes de Ngandajika, dans la province de Lomami, un atelier sur le traitement de l'information électorale. Les bénéficiaires de cette session de renforcement des capacités ont été les journalistes indépendants et les médias de cette contrée. Donnant officiellement le go à ces travaux, l'administrateur du territoire assistant chargé des questions politiques et administratives, Martin Mpoyi Ntenkesha, a rappelé au passage le soutien de l'autorité territoriale à ce genre d'initiative pour l'avènement d'une presse réellement légaliste et prospère dans cette partie de la République démocratique du Congo (RDC).

Le premier paneliste, le président section aire de l'Union nationale de la presse du Congo (Unoc), André Kambala Munsoko, a axé son exposé sur la problématique de la liberté de la presse dans le territoire de Ngandajika à quelques mois du scrutin. Il a jeté un regard rétrospectif sur la couverture médiatique des questions politiques par la presse locale.

Dans son exposé, André Kambala, par ailleurs, déploré plusieurs dérapages dans le chef des journalistes travaillant majoritairement dans les organes de presse appartenant aux hommes politiques. Ce responsable de l'UNPC, dans cette même lancée, rappelé les normes déontologiques de la profession, appelant ainsi les journalistes à les respecter pour pouvoir travailler en toute sécurité.

Pour conclure son intervention, Il est revenu sur les dispositions de la nouvelle loi sur la presse en RDC appelant tout journaliste professionnel à s'y conformer. Il a aussi fustigé les conditions de précarité dans lesquelles travaillent les journalistes locaux majoritairement impayés par leurs maisons de presse. André Kambala, enfin, conseillé les journalistes candidats aux prochaines élections à prendre leur distance avec la profession pour éviter d'être juges et parties. Prenant la parole, le secrétaire exécutif de l'Olpa, Alain Kabingo Mbuti, s'est appesanti sur les avancées de l'ordonnance-loi n°23/009 du 13 mars 2023 fixant les modalités de l'exercice de la liberté de presse, d'information et d'émission par



Les participants à l'atelier de formation/DR

la radio et la télévision, la presse écrite ou tout autre moyen de communication en RDC. Il est également revenu sur l'accréditation de la presse pour une couverture médiatique apaisée du scrutin. Kabongo Mbuyi a successivement évoqué les conditions d'accès à la profession de journaliste, les nouvelles catégories des médias, l'aide financière publique à la presse, l'octroi de fréquence, et la responsabilité pénale individuelle du journaliste. Ce responsable de l'Olpa est également revenu sur l'Ordonnance-loi n°23/010 du 13

mars 2023 portant Code du Numérique.

Une remise à niveau nécessaire Les participants à ces travaux ont notamment appris à cette occasion que la loi devient trop regardant sur les activités ou services numériques, sur les écrits, outils électroniques et prestataires de services de confiance, les contenus numériques ainsi que la sécurité et la protection pénale des systèmes informatiques. Kabongo Mbuyi a invité les journalistes à publier des posts avec plus de responsabilité sur les réseaux so-

ciaux pour éviter de tomber sous le coup des infractions prévues par le Code du numérique. A la suite des travaux en carrefour dans les groupes de travail, plusieurs recommandations ont été formulées. Il s'agit notamment de l'étroite collaboration entre les médias et l'autorité territoriale et l'antenne locale de la Centrale électorale ; le respect de l'éthique et de la déontologie des professionnels des médias, l'organisation régulière des rencontres de renforcement des capacités.

Lucien Dianzenza

KINSHASA

Angel Cosmetic octroie du matériel de salubrité au gouverneur

La donation est le fruit du partenariat entre l'Hôtel de ville et le groupe Angel Cosmetic.

Le gouverneur de la ville de Kinshasa, Gentyng Ngobila Mbaka, a réceptionné, le 12 septembre, au parking du bâtiment de l'Hôtel de ville un lot de matériel de salubrité. C'est un don du Groupe Angel Cosmetic à travers OK Plast aux brigades de salubrité de toutes les communes de la capitale. On a noté, lors de cette courte cérémonie, la présence de tous les bourgmestres ainsi que du ministre provincial de l'Intérieur, Gratiën Tsakala, et de la commissaire à l'Environnement, Laetitia Bena Kabamba. Ce don, a souligné la cellule de communication de l'Hôtel de ville de Kinshasa, est constitué de brouettes, bèches, pioches, râtaux, brosses, bottes, choisisbles, gants, salopettes, caches-nez et casques.

Dans son mot introductif, le représentant du Groupe Angel Cosmetic, Gerôme Sekana, a d'abord circonscrit le contexte de cette donation avant de préciser que l'objectif n'est pas, pour cette société, de prétendre doter les communes de tous les matériels de salubrité, mais plutôt de soutenir, tant soit peu, ces municipalités en matériel de salubri-

té. «C'est peu comme matériel, mais ce qui compte le plus c'est le geste», a-t-il indiqué. Il a par ailleurs, rappelé que ce n'est pas la première fois que cette société apporte son soutien à la ville de Kinshasa.

Un soutien au programme KIN bopeto

Prenant la parole, le gouverneur Gentyng Ngobila Mbaka a remercié le Groupe Angel Cosmetic pour ce geste de plus en faveur de la ville de Kinshasa. Le chef de l'exécutif provincial a indiqué que ce don des matériels destiné à soutenir les brigades de salubrité des communes rentre dans le cadre du programme Kinshasa bopeto du gouvernement provincial. Et d'inviter les bourgmestres à en faire bon usage, en intensifiant les travaux d'assainissement dans leurs juridictions respectives. « Nous sommes en partenariat avec le groupe Angel Cosmetic à travers le projet Kintoko, pour le ramassage des bouteilles en plastique afin de les recycler pour leur donner une nouvelle vie. Ce partenariat nous aide à assainir la ville et permet aux ménages de

vendre des bouteilles à notre partenaire. Toujours dans le souci d'assainir la ville, nous avons aussi contracté d'autres partenariats notamment avec la société Clean Plast», a-t-il expliqué.

Le gouverneur Gentyng Ngobila Mbaka a rappelé que sa vision est d'assainir la ville de Kinshasa comme cela se fait dans les grandes villes du monde. C'est dans cette optique, a-t-il précisé, qu'il a contracté un partenariat avec une filiale turque, Groupe Albayrack, spécialisée dans le secteur de salubrité dont leurs exigences ont été remplies par la ville de Kinshasa depuis une semaine. Ce, après près de deux ans des pourparlers. Il a, par ailleurs, invité les bourgmestres à sensibiliser leurs administrés sur les gestes écologiques à poser dans leurs milieux immédiats de vie. Avec le Groupe Albayrack, a-t-il noté, le ramassage des déchets se fera à partir des ménages. Le gouverneur Gentyng Ngobila a annoncé l'organisation, dans quelques jours, d'un séminaire de formation des bourgmestres ainsi que des chefs de quartiers et de rues.

L.D.

GRATUITÉ DE LA MATERNITÉ

Bientôt la mise en place d'un Service national d'achat des médicaments

Après la gratuité de l'enseignement, c'est au tour des femmes enceintes d'être gratifiées d'un accouchement gratuit. En tout cas, cette option décrétée par le gouvernement, qui entre dans le cadre de la Couverture santé universelle (CSU) en République démocratique du Congo, est appréciée à sa juste valeur par les principales concernées.

Après l'euphorie ayant caractérisé le lancement avec pompe du programme, l'heure est à présent à le rendre effectif dans les centres hospitaliers. D'où l'exécutif national s'emploie-t-il à mettre en place progressivement des instruments techniques, logistiques et financiers permettant d'améliorer le système de protection sociale. C'est ainsi que la question de la mise en œuvre de l'effectivité de la gratuité de la maternité et des soins du nouveau-né a été au centre des préoccupations lors du 112e conseil des ministres du 8 septembre. Expliquant le bien-fondé de cette gratuité, le chef de l'État, Félix Tshisekedi, a indiqué qu'il s'agit d'une «réforme inédite à travers laquelle le gouvernement matérialise progressivement sa vision d'améliorer sensiblement l'accès aux soins de santé de base des populations sur l'ensemble du territoire national et plus particulièrement aux couches sociales les plus défavorisées».

Cependant, pour donner corps à ce qui n'est encore qu'un vœu, des préalables sont la signature de deux décrets. Le premier devrait définir le paquet général de base de soins pour tous les Congolais et le second sur la mise en place du Service national des médicaments. Le Premier ministre, Sama Lukonde, a été enjoint séance tenante, à prendre lesdits décrets dans les meilleurs délais afin d'accélérer le processus de la mise en œuvre de la gratuité de la maternité. Au ministre du budget, il a été demandé de veiller à la disponibilité des fonds nécessaires pour assurer la gratuité des accouchements dans le budget de l'État pour l'exercice 2024. Le ministre des Finances a, pour sa part, reçu des instructions nécessaires pour rendre disponible toute la dotation initiale devant faciliter le fonctionnement adéquat des établissements de facilitation de la mise en œuvre de la Couverture santé universelle. Il lui est également demandé d'accélérer la procédure de prélèvement obligatoire des fonctionnaires et des privés pour l'élargissement du paquet de soin.

Alain Diasso

JUSTICE

Jean Marc Kabund condamné à sept ans de prison

La sentence est tombée, le 13 septembre, dans l'affaire Jean Marc Kabund, laquelle affaire a tenu en haleine l'opinion pendant de longs mois.

Très lourd, le verdict rendu par la Cour de cassation dans l'affaire du député national et ancien premier vice-président de l'Assemblée nationale, Jean Marc Kabund. Ce dernier s'en sort avec une peine de quarante-quatre mois, soit sept ans de servitude pénale principale. Il s'agit là de la somme des peines des infractions mises à sa charge, en l'occurrence la propagation de faux bruits, les outrages aux corps constitués ainsi que l'offense au chef de l'État. Comme il fallait s'y attendre, ce verdict a été remis en cause par les avocats de Jean Marc Kabund qui ont dénoncé une parodie de justice visant à écarter un potentiel candidat à la prési-



« Pour eux, la décision est uniquement motivée par des considérations partisans et politiques, car il n'y a aucun élément constitutif d'infractions dont on l'accuse. Il va sans dire que le verdict prononcé à l'encontre de Jean Marc Kabund, leader de l'Alliance pour le changement »

dentielle de décembre. « Pour eux, la décision est uniquement motivée par des considérations partisans et politiques, car il n'y a aucun élément constitutif d'infractions dont on l'accuse. Il va sans dire que le verdict prononcé à l'encontre de Jean Marc Kabund, leader de l'Alliance pour le changement », le met automatiquement en dehors du jeu électoral. Le fait aussi que son regroupement politique n'a jamais été enregistré au ministère de l'Intérieur complique la donne. Même si sa défense allait en appel, les chances sont désormais minimes pour cet ancien collaborateur du président Félix Tshisekedi de rebondir à la présidentielle d'autant plus que la réception des candidatures au niveau des BRTC est en passe de se clôturer. Triste fin pour Jean Marc Kabund qui s'est illustré par un abus du pouvoir et un manque de tact politique.

Alain Diasso

LINAFOOT/LIGUE 1

Dauphin noir désillusionne V.Club, Mazembe et Lupopo gagnent

La 29^e édition du championnat de la Ligue nationale de football (Linafoot) prend progressivement sa vitesse de croisière avec l'organisation des rencontres à travers le pays.

A l'occasion de la 6^e journée avancée du groupe B, l'AS Dauphin Noir de Goma a battu, le 10 septembre, au stade Tata Raphaël de Kinshasa l'AS V.Club par zéro but à un. Mardochée Kalenga Lengua a inscrit l'unique but de la partie à la 22^e minute de jeu. Cette défaite de V.Club récemment écarté au tour préliminaire de la Ligue des champions par Primeiro do Agosto d'Angola semble proche d'une crise. Dirigé par le général Amisi Tango Four (ancien président de V.Club du 2009 à 2011), Dauphin Noir marque ainsi son histoire avec cette victoire sur un ogre du football national, alors que l'autre club du général Amisi, Maniema Union, n'a jamais battu V.Club.

Au stade Joseph-Kabila de Kinshasa, l'AS Maniema Union s'est retrouvé seul, l'adversaire AC Rangers de Kinshasa n'avait pas pu faire le déplacement à cause d'un problème de vol aérien, a-t-on laissé entendre. « Il n'est nullement question d'un problème financier qui se pose à l'AC Rangers. L'argent ne fait pas défaut pour l'achat de billets d'avions. C'est plutôt une question de trafic aérien qui se pose. En cette période, il est plus facile de se déplacer de l'Est du pays vers Kinshasa. Mais l'inverse est un vrai casse-tête », a-t-on soufflé. L'on

attend connaître la décision du comité de gestion de la Linafoot. Rappelons que l'AC Rangers avait été accroché (zéro but partout) par Les Aigles du Congo, le 26 août, au terrain du Centre Kurara Mpova de la Fédération congolaise de football association (Fécofa), lors de sa première sortie. Et pour son premier match de la 29^e édition du championnat national, Maniema Union battait, au Centre Kurara Mpova, les Aigles du Congo, par un but à zéro, grâce à un but de Pathy Ilunga à la 76^e minute.

Le même dimanche dans son jardin de la commune de Kamalondo à Lubumbashi, le Tout-Puissant Mazembe marchait sur Lubumbashi Sport par trois buts à zéro, en match avancé de la 7^e journée du groupe A. Joël Beya (32^e minute et 57^e minute) et Magloire Ntambwe (53^e minute) concrétisaient la nette domination des joueurs du coach franco-sénégalais Lamine Ndiaye. Mazembe compte déjà 9 points sur 9 en ce début de saison, faisant très tôt la course vers le titre, après avoir déjà battu AS Simba de Kolwezi (un but à zéro), Jeunes sportive Groupe Bazano (quatre buts à zéro) et Lubumbashi Sport. Rival de toujours de Mazembe, le FC Saint-Eloi Lupopo a également bien négocié son



Vue du match entre V.Club et Dauphin Noir au stade Tata Raphaël à Kinshasa. DR

week-end en s'imposant face à l'US Panda B52 de Likasi, par trois buts à zéro. La rencontre s'est déroulée au stade Kikula de Likasi et comptait pour la 7^e journée avancée du groupe A. Horso Mwaku, Kazema Baso et Manu Bola ont été les buteurs des Cheminots de Lubumbashi dans cette partie. Comme Mazembe, Lupopo a fait également une entame idéale du championnat avec trois victoires de suite, vainqueur de Blessing (deux buts à zéro), de Sanga Balende (trois buts à zéro par forfait) et de Panda, totalisant

également 9 points en 3 sorties. Notons qu'à Kinshasa, le match entre Renaissance du Congo et AC Kuya Sport a été reportée à une date ultérieure pour des raisons d'ordre organisationnels, rapportait un communiqué de presse de la Linafoot. Et le club orange de la capitale a saisi cette opportunité pour disputer un match amical contre la formation de New Jak, club de Ligue 2 du championnat national. Le Lundi au stade Tata Raphaël, les Aigles du Congo ont eu raison de l'Etoile du Kivu de Bukavu par deux buts à zéro,

en match avancé de la 6^e journée. Ben Vinny Ndehaka (33^e minute) de la tête et Adamu Buabua (44^e minute) ont marqué les deux buts du club dirigé par l'ancien président du Daring Club Motema Pembe, Vidye Tshimanga. Selon la programmation des matchs, Etoile du Kivu devrait affronter, le 13 septembre, au stade Tata Raphaël AC Rangers, et en deuxième rencontre, Renaissance du Congo devrait s'opposer à Dauphin Noir (tombeur de V.Club).

Martin Engimo

AMICAL FIFA

La RDC affronte la Nouvelle Zélande en octobre

Les Léopards de la République démocratique du Congo sont entrés dans une nouvelle phase depuis l'arrivée du sélectionneur manager Sébastien Desabre à la tête de leur staff technique national et l'avènement du Comité de normalisation de la Fédération congolaise de football association (Fécofa).

Après le match amical perdu (0 but à 1) le 12 septembre à Johannesburg face aux Bafana Bafana d'Afrique du Sud, les fauves congolais joueront leur prochain match amical Fifa en octobre contre les Kiwis de la Nouvelle Zélande en Espagne.

L'annonce a été faite par le coordonnateur des équipes nationales, Dodo Landu Domo, après la qualification congolaise pour la phase finale de la 34e édition de la Coupe d'Afrique des nations (CAN), avec la nette victoire face au Soudan



Les Léopards de la RDC/DR

au stade des Martyrs de Kinshasa. A la suite de l'Afrique du Sud, la Nouvelle Zélande se présente un bon sparring-partner pour jauger davantage l'évolution du niveau de la République démocratique du Congo (RDC).

En effet, les Kiwis ont déjà disputé deux phases finales de la Coupe du monde, notamment en 1982 en Espagne et en 2010 en Afrique du Sud. Ils ont pris part à 10 phases finales de la Coupe d'Océanie des nations, ayant été vainqueurs en

1973, 1998, 2002, 2008 et en 2016. Ils comptent aussi quatre phases finales de la Coupe des confédérations, ne s'arrêtant qu'au premier tour en 1999, en 2003, en 2009 et en 2017. Les Kiwis ont également été quart-finalistes des Jeux olympiques

de 2021 à Tokyo au Japon. L'amical Fifa d'octobre servira donc au sélectionneur Sébastien Desabre de renforcer son groupe avant les éliminatoires de la Coupe du monde.

Martin Enyimo

Les Léopards s'incline face à Bafana Bafana

Après une brillante qualification en phase finale de la 34e édition de la CAN grâce à leur succès face au Soudan, les Léopards ont perdu en amical à Johannesburg devant les Bafana Bafana d'Afrique du Sud.

Les Léopards de la République démocratique du Congo (RDC) se sont inclinés, le 12 septembre, à Orlando Stadium de Johannesburg face aux Bafana Bafana d'Afrique du Sud par zéro but à un en match amical Fifa. L'avant-centre Lyle Foster de Burnley FC en Premier League anglaise a inscrit l'unique but de la partie en faveur des Sud-Africains à la 25e minute de jeu. Cette défaite succède à la qualification pour la phase finale de la 34e édition de la Coupe d'Afrique des nations (CAN) prévue pour janvier et février 2024 en Côte d'Ivoire, obtenue haut la main, le 9 septembre, au stade des Martyrs à l'issue du net succès des joueurs du sélectionneur Sébastien Desabre face aux Crocodiles du Nil du Soudan par deux buts à zéro en dernière journée des éliminatoires de ladite CAN. Et surtout, ce revers marque la fin d'une série de 12 matchs dont la défaite des Léopards A depuis la dernière défaite face au Soudan il y a plus d'une année en deuxième journée des éliminatoires.

Et pour cette rencontre amicale en terre sud-africaine, le technicien français a tenu à faire un turn-over, en accordant du temps de jeu en sélection à ceux qui étaient remplaçants contre le Soudan. Certes, le gardien de but Lionel Mpsi-Nzau de Rodez



Le match entre la RSA et la RDC à Johannesburg/DR

en Ligue 2 en France a gardé les perches congolaises, comme lors du match du samedi. Mais la défense a été totalement recomposée avec Joris Kayembe sur le côté gauche, Jordan Ikoko à droite, alors que la charnière centrale a été occupée par Henoc Inonga Baka du SC Simba de Tanzanie et Rocky Bushiri d'Hibernian en Ecosse. Au milieu de terrain, Omenuke Mfulu de Las Palmas en Espagne (remplacé à la 72e minute par Charles Pickel Monginda) et Edo Kayembe de Watford en Championship anglaise (remplacé à la 58e minute par Pelly Ruddock Mpanzu de Luton Town) se sont occupés de la récupération. Chadrac Akolo

de Saint-Gallen en Suisse a été placé comme excentré gauche, Yoane Wissa de Brentford en Premier League anglaise dans l'axe (remplacé à la 58e minute par Aldo Kalulu) et Silas Katompa de Stuttgart en Allemagne à droite (remplacé à la 83e minute par Meschak Elia). Jackson Muleka de Besiktas en Turquie (remplacé à la 72e minute par Fiston Mayele Kalala) a constitué le danger direct devant la défense sud-africaine. Les hommes de Desabre ont ainsi été disposés en 4-2-3-1. Et les Léopards ont affiché des statistiques assez appréciables, mais peu inspirés, ayant évolué sans créateur de jeu, face aux

Bafana Bafana conduits par le technicien belge Hugo Broos, avec le meneur de jeu Percy Tao d'Al Ahly d'Egypte et Lebo Mothiba de Strasbourg en Ligue 1 en France, et une belle fourchette des joueurs évoluant au pays comme Saleng, Xulu, Zakhele Lepasa, Mayambela, Grant Kekana, Aubrey Modiba, Mbunjana, Bathusi Aubaas, le gardien de but Ricardo Goss, Mthobi Mvala, etc. Si les Congolais ont cadré 8 tirs contre 3 pour les Sud-Africains, et 7 corners pour les Léopards contre 6 au cours de ce match, cependant, la possession de balle congolaise a été de 47% contre 53% pour les Sud-Africain, avec un taux

de précision de passe de 79% contre 84% pour les Bafana Bafana. Le nombre de quatre cartons jaunes contre un seul pour les Congolais traduit leur fort engagement des joueurs d'Hugo Broos par rapport aux Léopards, avec 14 fautes sud-africaines contre 9 Congolaises. Les satisfactions congolaises de manière unanime seraient le latéral gauche Joris Kayembe de Genk en Belgique et l'ailier droit Silas Katompa qui a apporté du danger dans la défense sud-africaine, ainsi que le milieu de terrain Charles Pickel Monginda entré en jeu en deuxième période, le gardien de but Lionel Mpsi auteur de trois arrêts décisifs, etc.

Avant la phase finale de la CAN, les Léopards prennent rendez-vous pour novembre, à l'ouverture des éliminatoires de la 23e édition de la Coupe du monde de football 2026 conjointement au Canada, aux Etats-Unis et au Mexique, notamment le 13 novembre face aux Mourabitounes de la Mauritanie (qualifiés dans le même groupe de la RDC pour la CAN), et le 20 face à nouveau aux Crocodiles du Nil du Soudan. La RDC partage le groupe B avec le Sénégal, la Mauritanie, le Soudan, le Soudan du Sud et le Togo. Et le Sénégal battu en amical (0 but à 1) à Dakar par l'Algérie.

M.E.



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (REPORT D'UNE SEMAINE DE LA DATE INITIALE DE DEPOT DES DOSSIERS)



MISSION : RECRUTEMENT D'UN CABINET, CHARGE DE LA MISE EN PLACE DU SYSTEME DE SUIVI EVALUATION ET LA BASE DES DONNEES INFORMATISEE DU PROJET AGRICULTURE, JEUNES ET ENTREPRENARIAT (PAJE).

Réf. : AMI N° 010/SC/23/MAEP/UGP-PAJE

1. La République du Congo a obtenu du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) un prêt destiné à couvrir le coût de Projet Agriculture, Jeunes et Entreprenariat (PAJE), et envisage d'en faire partiellement usage pour s'adjoindre des services de conseil.

2. L'objectif du PAJE est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et des revenus des populations rurales et péri-urbaines pauvres dans les zones du projet. L'objectif de développement est de « promouvoir l'inclusion socio-professionnelle des jeunes et des groupes vulnérables dans des activités rentables, créatrices de revenus et d'emplois décents et durables dans des chaînes de valeur agro-alimentaires ».

3. L'utilisation de fonds du FIDA est soumise à l'approbation de ce dernier, selon les modalités et conditions que prévoit l'Accord de financement entre la République du Congo et le FIDA et conformément aux règles, politiques et procédures du FIDA. Le FIDA et ses représentants, mandataires et fonctionnaires sont dégagés de toute responsabilité concernant les actions en justice, procédures, réclamations, demandes, pertes et obligations en tout genre et de toute nature qu'une quelconque partie invoquerait dans le cadre du PAJE.

4. Les services de conseil (« les services ») comprennent la mise en place du système de Suivi-évaluation informatisé du Projet. La durée de cette consultation est fixée à 16 semaines.

5. L'Unité de Gestion du Projet (« le client ») invite à présent les sociétés de conseil admissibles (les firmes) à manifester leur intérêt pour la fourniture des services en question.

6. Les sociétés de conseil ou les firmes intéressées doivent manifester leur intérêt et attester qu'elles possèdent les qualifications requises et l'expérience nécessaire en la matière pour dispenser ces services. Les sociétés de conseil seront sélectionnées selon la méthode sélection fondée sur la qualité coût (SFQC) expliquée dans le Guide pratique de passation des marchés consultable sur le site web du FIDA, à l'adresse suivante: <https://www.ifad.org/fr/project-procurement>.

7. Les critères de présélection sont ceux définis dans les termes de références de la mission.

8. Les sociétés de conseil ou les firmes peuvent se constituer en associations / groupements afin d'être mieux qualifiées. Elles devront dans ce cas préciser le cabinet qui assurera le rôle de chef de file.

9. Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent être envoyés à l'Unité de Gestion du PAJE, à l'adresse : Rue de Libération de Paris, sis enceinte de la Radio Rurale Congolaise, Quartier Blanche Gomez, Brazzaville / République du Congo, ou par courrier électronique, E-mail : secretariat@maep-paje.cg, au plus tard le vendredi 22 Septembre 2023 à 16h 00 heure locale, en portant expressé-

ment la mention suivante : « AMI N° 010/SC/23/MAEP/UGP-PAJE : RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT/FIRME, CHARGE DE LA MISE EN PLACE DU SYSTEME DE SUIVI-EVALUATION ET LA BASE DES DONNEES INFORMATISEE DU PAJE ».

10. Toute demande de renseignements sera adressée uniquement par courriel à l'adresse électronique ci-dessus mentionnée.

11. Nous attirons l'attention des sociétés de conseil intéressées sur la Politique du FIDA en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et sur la Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans ses activités et opérations. Cette dernière énonce les dispositions arrêtées par le FIDA concernant les pratiques répréhensibles. Le FIDA s'efforce par ailleurs de faire en sorte que ses activités et opérations se déroulent dans un environnement de travail sain, à l'abri de tout harcèlement, notamment sexuel, et de toute exploitation ou atteinte sexuelle, comme le précise sa Politique en matière de prévention et répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles.

12. La société de conseil ne peut être en situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel. Toute société de conseil qui serait en pareille situation sera écartée, sauf approbation expresse du Fonds. Un conflit d'intérêt est présumé exister dès lors qu'une société de

conseil, les membres de son personnel ou les sociétés qui lui sont affiliées a) entretiennent des relations qui leur permettent d'avoir indûment connaissance d'informations non divulguées concernant ou affectant le processus de sélection et l'exécution du marché, b) répondent à plusieurs appels à manifestation d'intérêt dans le cadre de la présente procédure de passation de marchés, c) ont des liens professionnels ou familiaux avec un membre de l'UGP ou du personnel de cette dernière, avec le Fonds ou ses agents, ou avec quiconque a pris ou pourrait raisonnablement prendre part, directement ou indirectement, (i) à l'établissement du présent appel à manifestation d'intérêt, (ii) au processus de sélection pour le marché concerné, ou (iii) à l'exécution de ce dernier. Les sociétés de conseil sont en permanence tenues de faire état de toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel qui apparaîtrait lors de l'établissement de la manifestation d'intérêt, du processus de sélection ou de l'exécution du marché. La non-divulgaration de telles situations peut notamment entraîner l'exclusion de la société de conseil, la résiliation du marché ou toute autre mesure appropriée en application de la Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.

Fait à Brazzaville, le 12 septembre 2023

Le Coordonnateur National,
Emery Fabrice BIMBOU SENGA

UNITE DE COORDINATION DES PROGRAMMES ET PROJETS
PROGRAMME NATIONAL DE LUTTE CONTRE LE PALUDISME
N° _____ /MSP /CAB /UCPP/PNLP-23

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT LOCAL Réf : 0001/PNLP/2023 POUR LE RECRUTEMENT D'UN(E) CONSULTANT (E) NATIONAL (E)

Dans le cadre de la mise en œuvre de la subvention NFM3 (2021-2023) de lutte contre le paludisme, la Tuberculose et le VIH-Sida, le Programme national de lutte contre le paludisme recrute un (e) consultant (e) national (e) POUR L'EVALUATION DE LA SENSIBILITE DES VECTEURS DU PALUDISME AUX INSECTICIDES EN REPUBLIQUE DU CONGO.

Les termes de références spécifiques au poste, pour les candidat (e) s intéressé (e) s, sont à retirer avant le 03/10/2023 à l'adresse suivante de 09h00 à 16h00 :

Bureau du Programme national de lutte contre le paludisme (PNLP) sis dans l'enceinte du service d'hygiène et de la promotion (Avenue de la morgue de CHU).

Ou vous adresser par E.mail : yvette.okouba@pnlp.cg en copie mdavid.ongouo@pnlp.cg

La remise des dossiers de candidature physique est fixée au 13/10/2023 à 16 heures précises.

Fait à Brazzaville le 11/09/2023

La direction du PNLP

SEMAINE SECURITE THEME :



Retour d'expérience
source de développement
d'une plateforme

19 au 22
septembre
2023

Aéroport International
A. Agostinho NETO de Pointe-Noire



MUSIQUE

Mav Kongo cartonne avec son single "Trop stylée"

L'artiste congolais, Mav Kongo, de son vrai nom Wilfried Mavounia, vient de sortir son cinquième single de l'année, après les titres « Ma part », « Vers ou on va », « Ose » et « À la Norbat ». Disponible sur YouTube et sur toutes les plateformes de streaming, la chanson « Trop stylée » est également diffusée sur plusieurs chaînes.

Dans sa chanson « Trop stylée », Mav Kongo parle de l'amour, du coup de foudre, des rencontres qui changent des vies. Il tire sa force d'inspiration dans les belles rencontres, puisque le texte évoque l'attribution amplifiée par la sensation de surprise liée au regard de la personne rencontrée. Son texte poétique traduit l'expérience du coup de foudre.

L'artiste Mav Kongo croit en l'avenir et entend travailler dur pour diversifier ses thèmes et styles musicaux. « Dans la chanson "Trop stylée", j'ai décrit juste ces trucs qui nous arrivent des fois dans la vie : le coup de foudre. J'ai toujours été dans l'amour, même dans le rap je chante l'amour. Un artiste n'est pas fixe, il avance avec le temps. Il crée et se renouvelle pour refléter dans la musique ce qu'on ressent et ce qu'on est », a-t-il commenté.

Mais l'artiste basé en France ne chante pas que de l'amour dans sa musique afro, il écrit



aussi sur d'autres sujets de la vie à voir prochainement dans un maxi single de sept titres qu'il prépare en ce moment. Mav Kongo attend donc le « bon moment » pour lancer ces nouveaux bijoux.

Né en 1988 à Pointe-Noire, Mav Kongo est un artiste polyvalent avec de multiples facettes (comédien, chanteur, rappeur, écrivain et guitariste). Issu d'une famille de musiciens, c'est au collège que Mav Kongo découvre le hip-hop et le théâtre. En 2017, il est reconnu meilleur artiste de musique urbaine par l'Institut français de Pointe-Noire.

Il se produit dans plusieurs pièces de théâtre dont Hamlet de William Shakespeare mise en scène par David Bobee (2018) et le projet de rap théâtral Muntu produit par le Conservatoire de Nanterre (2020). Il écrit et met en scène la pièce de théâtre Kimoktoir (2019). Il intègre l'atelier des artistes en exil en 2021 deux ans après son arrivée en France.

Fiacre Kombo

EN VENTE

MATIERE DE LENTEUR
RECUEIL DE POESIE

Je réside dans les mots empruntés aux territoires fables de la France ex-colonies de la partie poétique je réside dans les mots droits, des mots chevilles qui me situent en langue intermédiaire entre deux pays n'appartenant deux pieds d'un homme à une site.

Je réside dans les mots emmités quand ne grande pas le nombre pendant l'hiver et que les kits scolaires disparaissent et entrent dans le confort de vie avec tant de barge.

Essentiellement poète Omer Massem est universitaire et acteur culturel. Il vit à Brazzaville en République du Congo. Il est l'auteur de "Le Contain sans manche" (2011), de "Ne plus voir, Partir ailleurs pour Jean-Blaize Bilombo Sombé" (2013), de "Les Fragments sauvages" (2014), "Matière de lenteur", initialement publié en édition bilingue (italien-français) en 2015, est son quatrième recueil de poésie.

15 €

les éditions +

Laurent Tengo

LE DROIT DES MARCHÉS PUBLICS DANS LES ÉTATS MEMBRES DE LA CEMAC
ÉTUDE COMPARÉE

ESSAI

Omer MASSEM

Ne laisse pas la nuit tomber sur tes épaules

Poètes des cinq continents

L'Harmattan

Roland BEMBELLY

Code des Hydrocarbures du Congo

Notes, commentaires, jurisprudence et éléments de droit comparé

Roch Cyriaque GALEBAYI

Le Commandant Marien Ngouabi (1938-1977)

Un leader charismatique et un modèle pour l'Afrique

Préface de Pt Théophile OBENGA

Jacques N'GOULOU

Paradoxe de l'agriculture congolaise

Préface de Jean-Jacques BOUYE, Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage, de la Pêche et des Grands Travaux.

Noëly Galoy

Les Grandes Femmes sont faites de petites filles

ÉdiLivre

Sorel Eta

L'université de la forêt
Avec les Pygmées Akas

NOUVELLES TERRES

pu

Rigobert Sabin BANZANI

Le droit de l'urbanisme au Congo

Stratégies publiques de maîtrise foncière et pratiques privées

L'Harmattan

Pacide MOUNDOU

PRÉSIDENTS ET MINISTRES DU CONGO-BRAZZAVILLE (1958-2021)



AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

RECRUTEMENT D'UN AUDITEUR INTERNE AU PROJET AGRICULTURE, JEUNE ET ENTREPRENARIAT – PAJE

REF: AMI N° 012/SC/23/MAEP/PAJE/UGP



1. Brève description du projet.

L'objectif du PAJE est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et des revenus des populations rurales et péri-urbaines pauvres dans les zones du projet. L'objectif de développement est de « Promouvoir l'inclusion socio-professionnelle des jeunes et des groupes vulnérables dans des activités rentables, créatrices de revenus et d'emplois décents et durables dans des chaînes de valeur agro-alimentaires ».

2. PAJE se veut un projet sensible à la jeunesse

et au genre et vise à générer des opportunités d'entrepreneuriat et d'emploi à long terme, pour les jeunes dans une situation de chômage et de pauvreté, en abordant les défis spécifiques au contexte de la jeunesse rurale et péri-urbaine. Il valorisera le développement de l'entrepreneuriat des jeunes dans les chaînes de valeur, par des modèles inclusifs d'agri business, pour améliorer l'employabilité des jeunes et les bénéfices économiques.

3. PAJE contribuera aussi à améliorer les revenus

des ménages ruraux et péri-urbains pauvres, (femmes, jeunes, hommes et personnes en situation de handicap) impliqués dans la production, la transformation et la distribution des produits alimentaires. Ceci permettra de renforcer les chaînes de valeurs locales, réduire la pauvreté rurale et accroître les opportunités économiques dans le sud du Congo. Le projet encouragera et renforcera les relations entre les acteurs de la chaîne de valeur et les secteurs, en favorisant l'établissement de contrats équitables entre les acteurs, y compris les organisations de producteurs.

4. Le Projet interviendra dans les départements

du Sud, appelés « grenier du Congo », où se trouve une forte concentration de populations rurales et de jeunes et, qui disposent de potentialités agricoles ainsi que de bonnes conditions agro-écologiques (environ 67% de la production totale de manioc et une grande production de fruits et de légumes). De manière plus spécifique, le projet interviendra dans les départements du Pool, de la Bouenza, du Niari, du Kouilou, de la Lékoumou et du Plateau. Le projet interviendra aussi dans une partie du département de la Cuvette Ouest, pour mieux capitaliser les acquis du PD-PAC, ciblant essentiellement la filière pêche.

5. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet,

l'Unité de Coordination dudit projet lance un appel à manifestation d'intérêt pour identifier, sélectionner et recruter un Consultant Individuel chargé de réaliser la mission d'audit interne du projet PAJE. Le Coordonnateur National du Projet invite les Consultants ayant le profil recherché tel qu'indiqué dans les termes de référence (point 12) à manifester leur intérêt pour cet appel.

6. Les personnes intéressées doivent

fournir un dossier de manifestation d'intérêts comprenant les références concernant la performance et l'expérience de services similaires.

7. Les consultants doivent posséder

une grande réputation avec une expérience de missions similaires et une bonne maîtrise du système comptable OHADA (SYSCO-HADA). En outre, l'auditeur doit offrir une bonne capacité d'analyse des documents comptables et doit être capable de corriger les états financiers du projet avant le pas-

sage de l'auditeur externe et posséder une bonne connaissance des procédures du FIDA.

8. L'Auditeur Interne recherché doit être

un expert-comptable agréé inscrit auprès d'un organisme comptable professionnel reconnu. Son curriculum vitae détaillé doit être joint à la manifestation d'intérêt.

9. Lieux de travail. L'Auditeur Interne

travaillera à Brazzaville au siège du projet avec des déplacements dans la zone de couverture du projet (Antenne Technique de Dolisie notamment).

10. Le consultant sera sélectionné

selon la méthode de sélection basée sur la qualification du consultant conformément aux procédures du FIDA.

11. Politiques du FIDA

Le PAJE attire l'attention des consultants intéressés sur la Politique du FIDA en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et sur la Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans ses activités et opérations. Cette dernière énonce les dispositions arrêtées par le FIDA concernant les pratiques répréhensibles. Le FIDA s'efforce par ailleurs de faire en sorte que ses activités et opérations se déroulent dans un environnement de travail sain, à l'abri de tout harcèlement, notamment sexuel, et de toute exploitation ou atteinte sexuelle, comme le précise sa Politique en matière de prévention et répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles.

Le PAJE attire l'attention des consultants intéressés sur la Politique du FIDA en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et sur la Politique révisée du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans ses activités et opérations. Cette dernière énonce les dispositions arrêtées par le FIDA concernant les pratiques répréhensibles. Le FIDA s'efforce par ailleurs de faire en sorte que ses activités et opérations se déroulent dans un environnement de travail sain, à l'abri de tout harcèlement, notamment sexuel, et de toute exploitation ou atteinte sexuelle, comme le précise sa Politique en matière de prévention et répression du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles.

Les consultants intéressés ne peuvent être en situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel. Tout soumissionnaire qui serait en pareille situation sera écarté, sauf approbation expresse du Fonds. Un conflit d'intérêt est présumé exister dès lors que les consultants a) entretiennent des relations qui leur permettent d'avoir indûment connaissance d'informations non divulguées concernant ou affectant le processus de sélection et l'exécution du marché, ou b) ont des liens professionnels ou familiaux avec un membre du conseil de direction du client ou du personnel de ce dernier, avec le Fonds ou ses agents, ou avec quiconque a pris ou pourrait raisonnablement prendre part, directement ou indirectement, à i) l'établissement du présent appel à manifestation d'intérêt, ii) au processus de sélection pour le marché concerné, ou iii) à l'exécution dudit marché.

Les consultants sont en permanence tenus de faire état de toute situation de conflit d'intérêts réel, potentiel ou raisonnablement perceptible comme tel qui apparaîtrait

lors de l'établissement de la manifestation d'intérêt, du processus de sélection ou de l'exécution du marché. La non-divulgaration de telles situations peut notamment entraîner l'exclusion du consultant, la résiliation du marché ou toute autre mesure appropriée en application de la Politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations.

12. Termes de référence

12.1. Responsabilités

Sous l'autorité et la supervision du Comité National de Pilotage et en étroite collaboration avec l'Unité de Gestion du Projet (UGP), l'Auditeur Interne a pour mission principale de veiller au bon fonctionnement de différents mécanismes et modalités d'exécution du PAJE, y compris les procédures de gestion administrative, financière, comptable, des passations des marchés et les mécanismes de financement à coûts et risques partagés.

12.2. Missions

L'Auditeur Interne aura pour tâches de :

- S'assurer que la gestion administrative, financière et comptable du Projet respecte les manuels d'exécution et des procédures administratives et financières, aussi bien au niveau de l'UGP que les entités bénéficiaires et/ou partenaires ;
- S'assurer que la passation des marchés au niveau de L'UGP soit conforme aux procédures et réglementations en vigueur et que les critères d'économie, d'efficacité et de transparence soient respectés durant les processus d'acquisition ;
- Evaluer les performances d'exécution des travaux et autres activités ainsi que celles du système de gestion administrative, financière et comptable sur la base des résultats acquis en comparaison avec les objectifs fixés ;
- Veiller au respect des procédures opérationnelles de passation de marchés, comptables, administratives, informatiques, financières et techniques, et à leur mise à jour ;
- Vérifier le fonctionnement et l'utilisation effective des outils de gestion technique, administrative, financière et comptable (manuels, plans d'actions, différents tableaux de bord, nomenclatures budgétaire et analytique, plan comptable, paramétrage du logiciel de gestion intégré, etc.) nécessaires à la définition et au pilotage des objectifs, à l'élaboration des plans annuels d'activités et au suivi de leurs réalisations ;
- Veiller à l'élaboration des plans annuels de travail et budgétaire (PTBA) fiables et à bonne date, en mettant l'accent sur le suivi des procédures et le calendrier budgétaire auprès du Responsable Administratif et Financier et du Responsable en Suivi-Evaluation du Projet ;
- S'assurer du bon déroulement des activités en rapport avec les prévisions des PTBA ;
- Assister et superviser le processus d'inventaire des actifs fixes et circulantes (stock, cash, etc.) ;
- S'assurer que les achats et les marchés sont réalisés en conformité avec les procédures et le Plan de Passation des Marchés (PPM) et que les dépenses sont conformes aux budgets approuvés ;
- Valider les plans de trésorerie du Programme établis à partir du chronogramme des PTBA ;
- Contrôler la régularité des Demandes de Retraits des Fonds (DRF) ;
- Veiller à la conformité de l'exécution des activités par les agences d'exécution selon

les clauses des contrats ;

- Veiller à la fiabilité et à la production à bonne date des rapports trimestriels et des états financiers de fin d'exercice comptable ;
- Appuyer l'UGP dans les travaux préparatoires d'audit externe ainsi que dans la mise en œuvre des recommandations qui en découlent ;
- Vérifier la mise en œuvre des recommandations des missions d'audits externes, internes et des missions de supervision du FIDA ;
- Participer aux réunions de management organisées périodiquement ;
- Elaborer trimestriellement un rapport des activités de l'audit interne à transmettre au Comité de Pilotage, avec copie à l'UGP ;
- Apporter des conseils et recommandations dans l'amélioration du management de l'UGP afin d'assurer la bonne gouvernance du Projet ;
- Valider la fiabilité des rapports financiers intermédiaires avant soumission au FIDA ;
- Faire des missions d'audit interne trimestriel basé sur une planification annuel basé sur les risques et rédiger les rapports d'audit trimestriels ;
- Mettre en place un mécanisme formel pour enquêter et répondre aux plaintes formulées par des tiers concernant les opérations et les décisions du Projet.

12.3. Qualifications

- Avoir un diplôme universitaire de niveau BAC+4/5 en comptabilité, audit et contrôle de gestion financière ou équivalent ;
- Avoir une expérience professionnelle de cinq (5) ans au minimum en tant qu'auditeur dans un projet de développement rural financés par les partenaires multilatéraux, dans une organisation ou au sein d'un cabinet d'audit ou d'expertise comptable ;
- Justifier d'une maîtrise des procédures en gestion fiduciaire des projets financés par les partenaires multilatéraux ;
- Avoir une bonne connaissance de la gestion des procédures administratives et financières et des diverses directives de passation de marchés ;
- Avoir une bonne connaissance des systèmes de gestion financière informatisée et des diverses directives de comptabilité générale, analytique, budgétaire et financière ;
- Avoir un sens marqué de l'organisation, de la responsabilité, de la rigueur et de l'intégrité.

12. 4. Durée de la mission

La durée de la mission est de 12 mois, renouvelables après une évaluation satisfaisante des prestations.

13. Dépôt de candidature

Les dossiers de manifestations d'intérêts seront transmis par mail à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le 29 septembre à 16 h 00, heure locale (TU+ 1) et porter la mention suivante : « AMI N°020/MAEP/UGP-PAJE-2023 « RECRUTEMENT D'UN AUDITEUR INTERNE AU PROJET AGRICULTURE, JEUNES ET ENTREPRENARIAT – PAJE »

L'adresse à laquelle, il est fait mention est :

E-mail : secretariatpaje.recruit@gmail.com

Fait à Brazzaville, 12 septembre 2023

Emery Fabrice BIMBOU SENG

CAN 2023

Les 24 qualifiés

Les Lions de la Teranga du Sénégal, tenants du titre, remettront en janvier prochain leur titre en jeu face à vingt-trois autres qualifiés connus à l'issue des éliminatoires. La 34^e Coupe d'Afrique des nations va se jouer l'année prochaine du 13 janvier au 11 février en Côte d'Ivoire. Le tirage au sort aura lieu le 12 octobre à Abidjan

Sans surprise, tous les favoris ont répondu présent. Les anciens vainqueurs comme les Léopards de la République démocratique du Congo, doubles vainqueurs, et l'Afrique du Sud (vainqueur en 1996) ainsi que la Zambie (2012) sont de retour. Seuls les Diables rouges du Congo manquent à l'appel après leur nul frustrant de 2-2 face à la Gambie mais aussi le Soudan. La particularité de cette 34^e édition est qu'aucune sélection ne fêtera sa première qualification à la phase finale. Toutes ont déjà goûté à ce bonheur à l'image de la Gambie qui jouera sa deuxième CAN. Le Gabon, les Comores, le Malawi (huitièmes de finale de la dernière CAN), le Zimbabwe, la Sierra Leone, le Soudan et l'Éthiopie (éliminés au premier tour de la dernière CAN) n'ont pas survécu aux éliminatoires.

Retour sur les forces en présence

Le Sénégal : les tenants du titre participeront en Côte d'Ivoire à leur 17^e phase finale de la CAN. Sacrés champions d'Afrique pour la première fois lors de la dernière édition, les Sénégalais ont pour ambition de confirmer. Les Lions de la Teranga sont les favoris de cette CAN. Les Sénégalais ont terminé premiers du groupe L avec quatorze points devant le Mozambique (dix), le Bénin (cinq) et le Rwanda (trois).

La Côte d'Ivoire : le pays hôte qui va abriter la CAN pour la deuxième fois, après avoir accueilli celle de 1984, est le favori naturel. Doubles vainqueurs de la CAN (1992 et 2015), les Eléphants seront attendus à leur 25^e phase finale qu'ils disputeront devant leur public. Le pays organisateur a terminé deuxième de son groupe à égalité des points avec la Zambie (treize points).

Algérie : l'Algérie, double fois vainqueur de la CAN en 1990 et 2019, veut profiter de cette nouvelle opportunité pour se faire pardonner de la défense de son titre totalement loupé au Cameroun au cours de laquelle elle avait quitté la CAN 2021 le moral dans les chaussettes. Les Fenecs veulent pour leur 20^e participation retrouver leur

place. Il faudra les citer parmi les favoris à la consécration finale. L'Algérie a terminé première de son groupe avec quinze points devant la Tanzanie (huit).

Le Maroc : Pour leur 19^e participation, les Lions de l'Atlas veulent gagner leur deuxième titre après celui de 1976. Ils ont l'étoffe d'un futur champion comme en témoigne l'excellent parcours du Maroc lors de la dernière phase finale de la Coupe du monde au Qatar au cours de laquelle il a occupé la quatrième place devenant ainsi la première sélection africaine à disputer une demi-finale de la Coupe du monde. Les Lions de l'Atlas sont armés pour prolonger ce plaisir.

L'Égypte : les Pharaons, finalistes de la dernière CAN restent l'un des favoris de la compétition. C'est la sélection la plus titrée du continent avec sept titres gagnés. En Côte d'Ivoire, l'Égypte participera à sa 26^e phase finale avec des ambitions de gagner un huitième titre. Les Égyptiens ont terminé première de leur groupe avec quinze points devant la Guinée, le Malawi et l'Éthiopie.

Le Cameroun : les Lions Indomptables qui participeront à leur 21^e phase finale ont déjà remporté la CAN à cinq reprises, notamment en 1984, 1988, 2000, 2002 et 2019. Une sixième en Côte d'Ivoire leur permettra d'oublier la contre-performance de la dernière CAN. Les médaillés de bronze ont terminé premiers de leur groupe avec sept points après avoir battu le Burundi 3-0 le 12 septembre à Garoua.

Le Nigeria : En Côte d'Ivoire, les Super Eagles triples vainqueurs de l'épreuve (1980, 1994 et 2013), participeront à leur 20^e CAN pour ainsi tenter d'ajouter un nouveau trophée à leur palmarès. Le Nigeria a survolé son groupe avec 14 points. Il a terminé premier du groupe A avec quinze points devant la Guinée-Bissau, la Sierra Leone et Sao Tomé-et-Principe.

Le Ghana : quatre fois vainqueurs de la CAN, les Black Stars qui courent après leur 5^e titre participeront à leur 24^e phase finale. Le Ghana a logi-



Le Sénégal remettra son titre en jeu en Côte d'Ivoire DR

quement dominé son groupe avec 13 points devant le Soudan, l'Afrique du Sud et le Sao Tomé. Il a terminé premier de son groupe avec douze points devant l'Angola, la République centrafricaine et Madagascar.

La RDC : absents de la dernière CAN au Cameroun, les Léopards ont effectué leur retour en compétition après, en dominant le groupe I avec douze points devant la Mauritanie, le Gabon et le Soudan. Les doubles vainqueurs du trophée continental (1968 et 1974) disputeront en Côte d'Ivoire leur 20^e CAN. La RDC, éliminée en huitièmes de finale en 2019 en Égypte, veut cette fois-ci aller le plus loin possible.

La Tunisie : comme le Maroc, les Aigles de Carthage souhaiteraient ajouter pour leur 21^e participation une nouvelle étoile à leur palmarès après celle de 2004. La Tunisie est sortie première de son groupe avec treize points à égalité avec la Guinée équatoriale.

L'Afrique du Sud : les Bafana Bafana signent aussi leur retour après avoir manqué la CAN du Cameroun. Les vainqueurs de la CAN 1996 savent qu'ils ne sont pas les favoris. C'est dans ce costume qu'ils sont prêts à surprendre pour leur 11^e participation.

La Zambie : les Chipolopolo n'avaient plus connu ce bonheur de disputer la CAN depuis 2015 et une élimination dès le premier tour. Les vainqueurs de la CAN 2012 vont participer à leur 18^e CAN pour faire mieux qu'en 2015 en Guinée équatoriale.

Le Mali : pour leur 13^e participation, les Aigles du Mali, finalistes de la CAN 1972, ayant occupé les troisièmes places respectivement en 2012 et 2013 qui font partie de leurs récentes meilleures performances, chercheront à franchir un palier

dans cette compétition. Les Aigles ont terminé premiers avec quinze points devant la Gambie, le Congo (sept points) et le Sud Soudan (trois points).

Le Burkina Faso : les finalistes de 2013 fêteront leur 13^e participation. Les Etalons ont occupé le premier rang de leur groupe avec onze points devant le Cap-Vert, le Togo et l'Eswatini. La quatrième place occupée lors de la dernière CAN va les motiver davantage pour ce nouveau challenge.

La Guinée : le Sily national va participer à sa 14^e CAN tentant de faire mieux qu'en 2021 au cours de laquelle il avait été en huitièmes de finale. Dans cette phase éliminatoire, la Guinée a terminé deuxième avec dix points après l'Égypte.

La Guinée équatoriale : le Nzalang nacional est en nette progression. Quart-de-finaliste de la dernière CAN, la Guinée équatoriale qui participera à sa quatrième CAN ne veut pas y faire piètre figure. La Guinée équatoriale a tenu tête à la Tunisie dans les éliminatoires. Les deux ont terminé chacune avec treize points.

La Guinée-Bissau : pour leur quatrième participation consécutive, les Lycaons espèrent au moins jouer les huitièmes de finale. Les Bissau-Guinéens ont terminé deuxième de leur groupe avec douze points derrière le Nigeria.

L'Angola : les Palancas negras sont de retour après avoir manqué l'édition précédente. Les Angolais veulent marquer les esprits en allant le plus loin possible dans leur 10^e CAN. L'Angola a terminé deuxième de son groupe avec neuf points derrière le Ghana.

Cap-Vert : les Requins bleus avaient séduit lors de leur première participation en 2013 en atteignant les quarts de finale.

Depuis lors, la sélection aligne des prestations en dessous de la moyenne. Pour leur quatrième participation, ils veulent faire mieux qu'en 2021 au cours de laquelle ils étaient en huitièmes de finale. Le Cap-Vert a terminé la phase éliminatoire en occupant la deuxième place avec dix points derrière le Burkina Faso

La Gambie : après la première au Cameroun, la Gambie enchaîne sa deuxième CAN après avoir arraché une qualification in extremis face aux Diables rouges du Congo qui menaient 2-0. Les Scorpions ayant terminé deuxième de leur groupe avec neuf points veulent rééditer l'exploit de leur première participation au cours de laquelle ils avaient atteint les quarts de finale.

Mozambique : les Mamba n'ont jamais dépassé le premier tour d'une phase finale. Pour sa cinquième participation, le Mozambique espère mieux. Les Mamba ont terminé deuxième de leur groupe avec dix points en éliminant le Bénin.

Tanzanie : comme le Mozambique, les Tanzaniens nourrissent la même ambition pour leur troisième participation. La Tanzanie a terminé deuxième de son groupe avec huit points derrière l'Algérie.

La Mauritanie : pour une troisième participation consécutive, la sélection mauritanienne veut elle aussi marquer les esprits en passant cette fois-ci le premier tour. Les Mourabitounes ont terminé deuxième de leur groupe avec dix points après la RDC.

La Namibie : la victoire du Cameroun contre le Burundi a qualifié la Namibie pour sa quatrième CAN alors que le nul avec but aurait dû lui coûter l'élimination. En Côte d'Ivoire, la Namibie veut dépasser le premier tour. Ce sera alors historique pour cette sélection.

James Golden Eloué

PARLEMENT

Quatre nouveaux entrants au bureau du Sénat

La nouvelle configuration du bureau de la chambre haute du Parlement a été dévoilée le 13 septembre à l'ouverture de la session inaugurale de la quatrième législature. Si le président sortant, Pierre Ngolo, a été réélu pour un nouveau mandat de six ans, quatre nouveaux visages ont fait leur entrée.

Sur les sept membres du bureau, trois anciens ont été reconduits, notamment Pierre Ngolo à la présidence, Gabriel Ondongo à la deuxième vice-présidence et Julien Epola au premier secrétariat du Sénat. Quatre nouveaux ont fait leur en-



La Photo de famille DR

trée. Il s'agit, entre autres, de Ralcoh Donatien Mouanda Kitsinga du Parti congolais du travail (PCT) qui remplace à la première vice-présidence Michel Mahinga du même parti. Elisabeth Mapaha de

l'Union panafricaine pour la démocratie sociale (Upads) a été élue deuxième secrétaire du bureau du Sénat en remplacement de son collègue du parti, Joseph Yédikissa Dhadié, battu aux élections

du 20 août dernier. Élué à Brazzaville sous le label d'indépendant, Andréa Carole Sassou N'Guesso intègre le bureau du Sénat en qualité de première questeuse. Elle prend la place d'Edouard Ro-

ger Okoula du PCT. Le dernier entrant est Pierre Justin Makosso du Rassemblement pour la démocratie et le progrès social qui succède à Jeanne Emilie Ngoto (PCT).

Parfait Wilfried Douniama

COOPÉRATION

L'Algérie entend favoriser les échanges culturels avec le Congo

La rencontre entre l'ambassadeur d'Algérie en République du Congo, Azedine Riache, et la directrice générale du Mémorial Pierre-Savorgnan-de-Brazza, Bélinda Ayessa, a porté sur les échanges culturels entre les Congolais et les Algériens.

L'un des plus grands sinon le plus grand pays d'Afrique, l'Algérie, compte environ quarante-trois millions d'habitants. Au regard de cet atout démographique, son ambassadeur en République du Congo, Azedine Riache, entend mener une diplomatie visant à favoriser la coopération et les échanges culturels entre les deux peuples, congolais et algériens. Il l'a fait savoir lors du tête-à-tête qu'il a eu avec la directrice générale du Mémorial Pierre-Savorgnan-de-Brazza, Bélinda Ayessa.

Ces échanges culturels viennent consolider davantage les liens historiques datant des milliers d'années entre la République du Congo et l'Algérie. Pour sa part, Bélinda Ayessa, profitant de la venue de son hôte de marque, Azedine Riache, en ce haut lieu de mémoire du Congo, lui a expliqué l'apport que son pays, l'Algérie a joué dans le transfert des



Le diplomate algérien et la directrice générale du Mémorial/Adiac

restes de Pierre Savorgnan de Brazza et sa famille au Congo Brazzaville ; ce qui explique d'ailleurs la présence du drapeau de l'Algérie dans les jardins du mémorial.

A l'issue de sa visite, l'ambassadeur d'Algérie a mis un accent sur la diplomatie culturelle. « Nous sommes dans un point de croisement des carrefours des rencontres entre le passé, le présent et aussi pour nous projeter vers l'avenir. Nous sommes devant un autre champ d'action de la diplomatie, c'est la diplomatie culturelle, une diplomatie douce mais aussi forte, parce qu'elle rapproche et met en synergie et en inter activités des peuples et des cultures. Je suis également très content de voir l'emblème nationale flotter dans cette terre comme reconnaissance du rôle de l'Algérie dans la concrétisation de cette œuvre », a-t-il déclaré.

Bruno Okokana